CRIC n° 47 (2025-2026)
3e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Jeudi 13 novembre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

AUDITIONS.....1

Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.....1

Désignation d'un rapporteur.....1

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen.

Audition de Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Cécile Neven, Ministre.

Échange de vues.....2

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Laurent Devin – M. Yves Evrard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Confiance au président et au rapporteur.....3

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....3

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'appel à projets « Clé sur porte » 2025 ».....3

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'inscription de la Wallonie dans la dynamique européenne du logement » ;

Question orale de M. Christophe Collignon à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lenteur de la Wallonie par rapport à l'Union européenne concernant l'avancement du logement abordable ».....4

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Christophe Collignon – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les subsides régionaux pour les grands logements publics ».....7

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les consultations dans le cadre de la réforme du régime global des primes à la rénovation ».....7

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi en matière de lutte contre les discriminations en matière de logement ».....8

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avenir et les garanties de l'allocation d'attente logement en Wallonie ».....9

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la coordination avec l'État fédéral en matière d'inspection de produits issus de l'e-commerce chinois au sein de l'aéroport de Liège »..... 10

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'obligation de carte d'embarquement numérique chez Ryanair » ;

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la fin des tickets papier chez Ryanair »..... 11

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Germain Mugemangango – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les recours contre le permis de Liege Airport »..... 13

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les dysfonctionnements et les files interminables à l'aéroport de Charleroi » ;

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les dysfonctionnements récurrents à l'aéroport de Charleroi »..... 14

Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – M. Germain Mugemangango – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la coupe budgétaire de 7 millions d'euros pour les aéroports »..... 16

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la privatisation des aéroports régionaux »..... 17

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – Mme Cécile Neven, Ministre.

Interpellation de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la politique climatique de la Wallonie et la préparation de la COP30 » ;

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la neutralité climatique en Belgique et en Wallonie » ;

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'absence de compensation climatique au report de l'interdiction des chaudières au mazout » ;

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la position de la Wallonie et de la Belgique durant la COP30 au Brésil » ;

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les résultats de la feuille de route du plan Air-Climat-Énergie (PACE) de la Wallonie » ;

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les réductions d'émissions et la baisse de la consommation d'énergies fossiles » ;

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la responsabilité du Gouvernement wallon concernant l'incapacité d'atteindre la neutralité climatique » ;

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rapport sur le climat du SPF Santé publique et l'urgence de l'action » ;

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la neutralité climatique et la coordination interrégionale à la Commission nationale Climat (CNC) » ;

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rôle de la Wallonie dans l'action climatique et les droits humains lors de la COP30 » ;

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'absence de position belge sur le nouvel objectif climatique européen à l'approche de la COP30 »..... 18

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Nicolas Janssen – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Yves Evrard – M. Jori Dupont – Mme Anne Lambelin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences du retard de la transition énergétique »..... 31

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du financement de RenoWatt »..... 32

Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les fraudes concernant la non-déclaration d'installations photovoltaïques »..... 33

Intervenants : M. le Président – M. Yves Evrard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la possibilité d'installation d'unités de stockage d'énergie par les gestionnaires de réseaux de distribution comme solution de flexibilité du réseau »..... 34

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avancement de la stratégie intervectorielle dans le contexte de la réindustrialisation de la Wallonie » ;

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les enjeux énergétiques pour la réindustrialisation de la Wallonie »..... 35

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la contradiction entre la pollution des ultrariches et la taxe carbone »..... 37

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la priorisation par secteur de l'approvisionnement énergétique »..... 38

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Cécile Neven, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 39

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 39

Interpellations et questions orales retirées..... 39

LISTE DES INTERVENANTS..... 40

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 41

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Jean-Jacques Cloquet, Vice-Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

AUDITIONS

Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Janssen

M. Nicolas Janssen (MR). – Je propose M. Fiévet comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Fiévet est désigné en qualité de rapporteur.

Audition de Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public définit, pour une série d'organismes publics wallons, des obligations de rapportage en matière de rémunérations.

L'article 15 du décret explicite les modalités de ce rapportage, lequel prend la forme d'un rapport de rémunérations qui vise à assurer la transparence quant à l'application des règles relatives à l'encadrement des rémunérations et en permettre le contrôle parlementaire.

À cet effet, le décret du 29 mars 2018, modifiant le décret du 12 avril 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif au commissaire du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons, insère l'obligation de communiquer dans ce rapport de rémunération des informations désormais individuelles et nominatives.

Le rapport de rémunération de ces organismes doit contenir les informations relatives aux administrateurs publics, à savoir :

- leur identité ;
- leur qualité ;
- les organes dans lesquels ils siègent ;
- la date de leur désignation ;
- la durée de leur mandat ;
- la rémunération brute annuelle perçue pour l'exercice de ce mandat ;
- les mandats dérivés et la rémunération attribuée ;
- leur taux de participation aux réunions.

Ce rapport doit également contenir des informations concernant les gestionnaires, à savoir :

- leur identité ;
- leur titre ;
- la nature de la relation de travail ;
- la date de leur entrée en fonction ;
- leur rémunération de base, variable, le plan de pension et toutes les composantes ;

- leurs éventuelles indemnités de départ, les mandats dérivés et la rémunération qui leur est attribuée ;
- les informations relatives aux commissaires du gouvernement, à savoir, à nouveau, leur identité, la date de leur désignation, la durée du mandat, la rémunération perçue et leur taux de participation aux réunions.

Pour ce qui relève de mes compétences, les organismes suivants sont concernés.

Pour les aéroports : la SOWAER, la Société de gestion de l'aérodrome de Spa, Liege Airport, Liege Airport Security, Liege Airport Business Park, BSCA, BSCA Security.

Pour le logement, il s'agit de la Société wallonne du logement, la Société wallonne du crédit social, le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie.

Ces 10 organismes ont complété le formulaire requis, ce qui assure l'exhaustivité des rapports. Ces différents rapports vous ont été transmis pour examen. Comme vous avez pu le constater, ils sont détaillés et complets et ne font apparaître aucune difficulté quant au respect des montants et à l'application des dispositions légales.

(M. Maroy, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, chers collègues, je serai assez brève. Merci pour votre exposé introductif. Ce n'était pas le cas de l'ensemble des ministres. C'est à saluer, je trouve, quand le ou la ministre fait l'effort de faire une présentation.

Nous avions simplement quelques remarques sur la question de la parité, même si, sur le plan légal, celle-ci est respectée dans ces dispositions. Selon nous, on pourrait évidemment aller plus loin pour faire en sorte de ne pas avoir moins d'un tiers de personnes d'un même genre dans un comité de direction, par exemple, ou comité d'administration.

Il s'avère qu'en ce qui concerne BSCA, BSCA Security, ou encore Liege Airport, Liege Airport Business Park, Liege Airport Security, la représentation des femmes est encore très largement minoritaire, voire absente. J'aurais voulu savoir ce que vous pouviez mettre en place pour pousser ces organes afin d'améliorer la représentation, en l'occurrence de la gent féminine dans ces instances.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je partageais la même analyse que ma collègue. C'est la première chose qui saute aux yeux quand on voit la répartition des mandats dans certaines structures. Je voulais aussi avoir des informations à ce sujet pour améliorer les choses.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre exposé, court, introductif. La publication annuelle des rapports de rémunération du décret de 2004 constitue un outil essentiel en ce qui concerne la transparence et la bonne gouvernance. Année après année, ces rapports nous permettent d'assurer un contrôle démocratique effectif sur la gestion et la rémunération des dirigeants des organismes publics. C'est un exercice qui peut paraître banal, mais pas du tout. C'est un exercice important qui contribue à restaurer la confiance dans la gestion publique, en garantissant que les plafonds légaux et les principes d'équité sont respectés.

Au niveau du groupe socialiste, nous prenons acte avec satisfaction du fait que les montants de rémunération mentionnés dans le rapport reçu ne dépassent pas les plafonds autorisés. C'est un signal positif. La conformité au cadre décrétal est respectée et la rigueur semble être au rendez-vous, en tout cas dans tous les renseignements qui nous sont communiqués.

Néanmoins, Madame la Ministre, permettez-moi une remarque sur la forme – nous l'avons déjà dit et nous le répétons, et nous aimerions que vous l'entendiez cette fois-ci, car cela ne coûte pas beaucoup de temps, mais c'est quand même beaucoup plus clair et plus respectueux –, nous souhaiterions qu'un effort de présentation soit réalisé pour les prochaines publications. Le document compte 84 pages, mais elles ne sont ni numérotées de manière continue ni accompagnées d'une table des matières ou d'un index. Je ne peux pas croire que ce soit pour nous compliquer le travail de vérification parlementaire.

Voilà, si vous pouviez simplement faire cela, on y gagnerait en structuration, en lisibilité. Par exemple, si, pour l'année prochaine, nous pouvions avoir une table des matières et une numérotation claire des annexes et des organismes concernés, alors, nous vous remercierions pleinement, Madame la Ministre.

M. le Président. – J'ai reconnu la plume de l'un de vos collaborateurs derrière vos propos. Et je comprends effectivement les collaborateurs qui doivent lire ces 88 pages.

La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Je fais miens les propos du collaborateur. En effet, le rapport relayé par M. Devin est un bel exercice de transparence. Dans le monde dans lequel nous vivons, celle-ci, notamment en matière de

mandats publics et autres, est vraiment salutaire. Cela permet parfois de mettre le doigt sur certains détails, qui permettent de nourrir une certaine réflexion.

Par exemple, dans la Société wallonne du crédit social, on a des administrateurs d'une formation politique qui ne participent jamais à aucune réunion. On ne va pas citer de nom ; chacun aura lu le rapport. Ils ont probablement de bonnes excuses pour ne pas y participer. À cet égard, il est amusant de voir sur Cumuleo que les mandats et les fonctions qu'ils honorent sont déclarés comme non rémunérés puisqu'ils n'ont siégé à aucune réunion et n'ont dès lors reçu aucun jeton de présence.

Dans la déclaration des mandats, il y a une manière de préciser les choses. Est-ce parce que l'on ne va pas à une réunion que l'on considère que le mandat n'est pas rémunéré ? Il me semble que le mandat est rémunéré puisqu'un jeton de présence est attribué. Même si la personne n'y va pas, je crois qu'il faut déclarer que ce sont des mandats rémunérés.

Sans cela, dans cet exercice de transparence, on donne l'impression que l'on n'a aucun mandat rémunéré. Il y a des formations politiques qui fustigent chaque fois la situation. Ce sont des choses sur lesquelles il faudrait être attentif. Dans la déclaration de mandat qui sera relayée via Cumuleo, les choses doivent être claires pour le grand public.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Je rejoins totalement M. Devin sur la clarté et la lisibilité des rapports. Personnellement, je déteste quand il n'y a pas de numéro de page et pas de table des matières. Je vous comprends très bien. Honnêtement, je n'ai pas noté cette demande la dernière fois. Nous en tiendrons compte.

Monsieur Evrard, sur la question des mandats indiqués comme non rémunérés, alors qu'en réalité le mandat est rémunéré et que le mandataire n'a pas siégé une seule fois, je peux aussi vous rejoindre. Il y a clairement un problème. Par ailleurs, il y a déjà un problème au fait que le mandataire ne soit pas présent une seule fois. Des dispositions légales permettraient d'agir dans ce cas.

Sur la question de la parité, la remarque avait déjà été énoncée l'année dernière et j'avais déjà indiqué que je déplore également cette situation. Le Gouvernement entérine les propositions faites par les partis. Les partis notent parfois, quand il y a deux mandats, un homme et une femme.

Dans un des cas de figure présentés ici, la dame a démissionné et a été remplacée par un homme. Ainsi, même avec toute la bonne volonté, l'équilibre change parfois en cours de route. Je vous rejoins totalement sur cette préoccupation. Néanmoins, on n'a pas totalement la main sur ces questions de parité.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'appel à projets « Clé sur porte » 2025 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'appel à projets « Clé sur porte » 2025 ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 18 août dernier, la Société wallonne du logement a lancé un nouvel appel à projets « Clé sur porte » visant à permettre aux sociétés de logement de service public d'acquérir des logements neufs à haute performance énergétique.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par le Gouvernement wallon pour répondre aux besoins importants en logements publics de qualité.

Je salue cette démarche qui présente plusieurs atouts : une procédure claire et simplifiée pour les opérateurs, un interlocuteur unique facilitant les démarches, et un calendrier précis avec une clôture fixée au 31 octobre 2025 et une communication des projets retenus, attendue pour le 30 novembre au plus tard.

Cet appel s'adresse aux promoteurs immobiliers, développeurs et agents immobiliers capables de mettre à disposition des logements libres d'occupation pour le 30 juin 2026. Cela permettrait une mise à disposition rapide de nouveaux logements pour les personnes à revenus modérés.

Quel est l'objectif quantitatif de cet appel à projets ? Combien de logements espérez-vous acquérir et avec quel budget ?

Quels critères de sélection seront appliqués pour garantir à la fois la qualité énergétique des logements et leur adéquation avec les besoins du territoire ?

Avez-vous déjà des retours du secteur quant à l'intérêt suscité par cette initiative auprès des promoteurs et développeurs ?

Enfin, comment garantissez-vous que le délai du 30 juin 2026 sera respecté et que ces logements viendront effectivement renforcer l'offre de logements publics dans des délais rapides afin de répondre aux enjeux de logement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, le nouvel appel à projets « Clé sur porte » visant à permettre aux sociétés de logement d'acquérir des logements neufs a pour objectif l'acquisition de minimum 112 logements. Le budget qui y est consacré est de 24 015 450 euros.

D'un point de vue énergétique, les critères de sélection imposent que les logements acquis atteignent au minimum le label A, qu'ils présentent un niveau de consommation théorique en énergie primaire inférieur de 10 % à la norme Q-ZEN, soit une consommation inférieure à 76 kilowattheures par mètre carré et par an, et qu'ils respectent le principe DNSH, le *do no significant harm,* tel que défini dans le règlement taxonomie.

En ce qui concerne l'adéquation aux besoins du territoire, lors de la sélection des projets, la priorité sera donnée aux logements d'une chambre, aux logements de cinq chambres et plus, ainsi qu'aux logements accessibles aux PMR.

L'appel s'est clôturé à la fin du mois d'octobre. Vingt-cinq candidatures, pour un total de 382 logements, ont été déposées.

Les opérations sont en cours d'examen par les services de la Société wallonne du logement et par les sociétés de logement, notamment pour vérifier les critères d'éligibilité et l'adéquation aux besoins des sociétés de logement.

Les candidatures sont également analysées en tenant compte de la faisabilité de la livraison des logements pour le 30 juin 2026, au plus tard, compte tenu des éléments fournis relativement à l'avancement actuel des opérations, qui ne sont donc pas encore achevées

Le comité de suivi des acquisitions se réunit en décembre pour opérer la sélection des projets, et sa proposition sera ensuite soumise pour approbation au Gouvernement wallon au début de l'année 2026.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces informations détaillées, notamment le timing. Au vu du nombre de dossiers rentrés, je constate que cela a suscité un intérêt. J'espère vraiment que le projet va se conclure par une effectivité et des disponibilités du logement au mois de juin 2026. Je constate que l'objectif de faisabilité fait partie de vos priorités pour la sélection. Je pense que c'est un élément important.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'inscription de la Wallonie dans la dynamique européenne du logement »

Question orale de M. Christophe Collignon à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lenteur de la Wallonie par rapport à l'Union européenne concernant l'avancement du logement abordable »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Devin, sur « l'inscription de la Wallonie dans la dynamique européenne du logement » ;
- M. Collignon, sur « la lenteur de la Wallonie par rapport à l'Union européenne concernant l'avancement du logement abordable ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, au vu de la crise du logement, qui touche particulièrement de nombreuses régions européennes, dont bien évidemment la Wallonie, la Commission européenne a nommé pour la première fois un commissaire à l'Énergie et au Logement, Dan Jørgensen, et mis en place une *task force* ainsi qu'un conseil consultatif sur le logement, afin de coordonner les actions et expertises à l'échelle européenne.

La priorité porte notamment sur l'accès au logement abordable, la rénovation et le financement paneuropéen de l'habitat durable, tout en restant dans le cadre des prérogatives des États et Régions.

Dans ce contexte, pouvez-vous préciser comment la Wallonie s'inscrit dans cette nouvelle dynamique européenne ?

Quels échanges ou contacts ont été noués avec le commissaire européen ou ses équipes concernant la

contribution wallonne, les programmes régionaux ou la mobilisation des fonds européens en matière de logement ?

Quelles visibilité, reconnaissance ou influence la Wallonie peut-elle espérer au sein des nouveaux dispositifs consultatifs européens, dont le Conseil du logement ou la *task force* ?

Enfin, quels axes stratégiques ou mesures régionales ont été développés pour répondre aux priorités communes et valoriser la spécificité wallonne dans le futur plan européen pour le logement abordable annoncé pour 2026 ?

M. le Président. – La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Christophe Collignon (PS). – Madame la Ministre, dans le cadre du plan européen pour le logement abordable, plusieurs mesures ambitieuses ont été dévoilées pour soutenir les États membres dans leur lutte contre les tensions croissantes sur les marchés immobiliers.

Parmi celles-ci figurent :
- la création d'une plateforme paneuropéenne d'investissement pour le logement abordable et durable, en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, dotée d'une enveloppe initiale de 10 milliards d'euros ;
- la révision des règles en matière d'aides d'État, notamment relatives aux services d'intérêt économique général, afin de faciliter les interventions nationales en faveur du logement abordable ;
- l'autorisation pour les États membres de doubler les investissements dans le logement abordable dans le cadre de la politique de cohésion ;
- le déploiement accéléré du Fonds social pour le climat, destiné à soutenir la rénovation énergétique et l'accès à des logements durables.

Comment entendez-vous préparer votre administration à exploiter ces nouveaux leviers européens ?

Quelles actions concrètes sont envisagées pour mobiliser les financements proposés par la Banque européenne d'investissement et la plateforme d'investissement ?

Comment comptez-vous adapter les dispositifs wallons pour bénéficier pleinement de la révision des règles sur les aides d'État ?

Une stratégie régionale est-elle en cours d'élaboration pour intégrer ces moyens dans les politiques de logement, notamment en matière de logements d'utilité publique, de rénovation énergétique et de soutien aux collectivités locales ?

Dans un contexte où les tensions sur le marché locatif et les difficultés d'accès au logement s'aggravent, il est essentiel que notre Région saisisse pleinement les opportunités offertes par ce plan européen.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions qui touchent à l'enjeu fondamental du droit à un logement décent, durable et abordable pour tous.

Comme vous l'avez rappelé, la Commission européenne a récemment mis en avant un ensemble d'ambitions en faveur du logement abordable. Je suis très attentive à cette dynamique et à l'attention grandissante que porte l'Europe à la crise du logement, devenue un enjeu social et territorial pour l'ensemble des États membres.

J'ai rencontré le commissaire européen Dan Jørgensen en juin dernier et j'ai évoqué avec lui les défis du logement, dont le déploiement de la plateforme paneuropéenne d'investissement.

Mon cabinet, en concertation avec les autres Régions, suit les échanges avec les institutions européennes dans le cadre du Plan européen pour le logement abordable. Il a participé à la *task force* sur le logement qui s'est réunie le 14 octobre dernier.

J'ai porté une candidature dans le cadre du Fonds social pour le climat afin de poursuivre la rénovation énergétique et la décarbonation du parc de logements publics. Ce levier permettra d'alléger les charges énergétiques des usagers, tout en accélérant la transition du secteur du logement.

Je vous informe que le Gouvernement a adopté la répartition intrawallonne du Fonds social pour le climat ce 6 novembre. Sur un total de 729 millions d'euros, plus de 407,5 millions d'euros seront investis dans la rénovation énergétique des logements publics en faveur des ménages vulnérables en Région wallonne et en Communauté germanophone.

Par ailleurs, nous proposons la mobilisation de moyens FEDER et FTJ pour la programmation 2026-2027, en ciblant la création de logements à haute performance énergétique et le soutien à la construction durable dans les zones éligibles de Charleroi, de Mons et de Tournai.

Nous participons également aux discussions européennes sur la révision des règles encadrant les aides d'État et plus particulièrement l'élargissement de la décision visant à simplifier et à renforcer le financement des logements abordables.

Ces évolutions permettront aux pouvoirs publics de mieux répondre aux besoins croissants, tout en respectant le cadre européen.

L'objectif est clair : il faut faire en sorte que la Wallonie saisisse pleinement les opportunités offertes par l'Europe et qu'elle en tire un bénéfice concret pour les citoyens, les communes et les opérateurs publics.

En ce qui concerne la préparation de nos administrations à exploiter ces nouveaux leviers européens, je peux vous rassurer sur deux aspects :

- d'une part, nos administrations participent déjà à divers programmes financés par l'Europe en matière de logement, tels que le programme RepowerEU et le plan de construction et d'acquisition de logements HPE. Elles ont à ce titre engrangé une réelle expertise relative aux nombreuses exigences de contrôle et d'audit auxquelles l'utilisation des fonds européens est soumise ;
- d'autre part, nous avons appris des erreurs commises dans le cadre des programmes précités et qui m'ont obligé à adopter en urgence diverses adaptations des plans pour minimiser les risques de dépassement des délais et de perte de subsides.

Au-delà de ces dispositifs, c'est bien d'une stratégie cohérente et intégrée dont il s'agit : faire du logement abordable et durable un pilier de notre politique régionale au service du climat, du pouvoir d'achat et de la cohésion sociale.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour tous ces éléments d'information que nous ne connaissions pas. Outre le fait que vous aviez rencontré M. Jørgensen au mois de juin, vous annoncez qu'au Gouvernement est passée une note, une décision par rapport à 407…

(Réaction de Mme la Ministre Neven)

J'ai entendu le 6 novembre ; de quoi s'agissait-il à cette date ?

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Ce qui a été adopté au Gouvernement du 6 novembre, c'est la répartition du fonds social Climat intrawallonne, ce qui nous conduit, sur un total de 729 millions d'euros, à un total de 407,5 millions d'euros qui vont être investis dans la rénovation énergétique du logement social.

M. Laurent Devin (PS). – Je vous remercie pour la précision qui m'amène à vous poser une nouvelle question : comment allez-vous répartir ces 407 millions d'euros ? Allez-vous les attribuer aux sociétés de logement de service public ? Comment allez-vous ensuite veiller à cette répartition ?

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Quand nous aurons finalisé complètement l'ensemble des fiches qui vont constituer le plan social Climat – qui constituera elle-même uniquement la part wallonne –, cette part wallonne sera alors concaténée aux parts des quatre autres entités pour constituer le plan social Climat belge. Quand ce sera constitué, je ne manquerai pas de vous en informer. Nous sommes en cours de constitution des fiches, donc je ne peux pas vous en dire plus pour le moment.

M. Laurent Devin (PS). – J'ai une dernière sous-question, puisque vous y avez fait référence. Quel est le délai de réalisation ? Vous dites avoir décidé de tirer les leçons des erreurs du passé. Jusque quand ce subside court-il ? Quand devez-vous le terminer ?

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Le fonds social Climat court jusqu'en 2032.

M. Laurent Devin (PS). – Vous devez être heureux d'apprendre tout cela.

(Réactions dans l'assemblée)

On ne demande pas le débat, parce que quand on le demande, on ne l'a pas. Si Mme Goffinet veut un débat, qu'elle le demande, elle l'aura.

Merci pour ces éléments d'information qui nous permettront de travailler et de suivre ce dossier wallon et européen.

M. le Président. – Monsieur Collignon, c'est à votre tour de répliquer, si possible sans poser de nouvelles questions. J'ai été un peu coulant, car j'adore le débat. De plus, cela vous évite de revenir dans 15 jours avec d'autres questions.

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Pas de souci. J'ai été attentif et j'ai entendu les compléments d'information que la ministre a évoqués, notamment sur le plan social Climat lié à l'ETS2. Je prends note des informations qui nous sont transmises, puisque le logement n'est, a priori, pas une compétence européenne. C'est quand même à souligner.

Je vous invite à être attentive à la notion de service d'intérêt économique général, notamment sur la notion d'aide d'État, ce qui permet de faire plus de logements à loyer abordable.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les subsides régionaux pour les grands logements publics »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les subsides régionaux pour les grands logements publics ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, c'est une question écrite qui est transformée en question orale puisque le délai de réponse est passé. Ma question est relativement courte.

De plus en plus de familles ont du mal à se loger et c'est pire pour les familles nombreuses. Celles-ci ont souvent besoin de quatre chambres et plus. Or, ces logements sont rares, que ce soit dans le privé ou dans le public. Quelles mesures sont prises par Mme la Ministre pour développer le nombre de ces grands logements ? Avec quel budget ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, si je suis bien informée – et je crois bien m'en souvenir –, vous avez posé une question absolument identique lors de notre dernière commission. Je me permets donc de vous renvoyer au compte rendu de celle-ci et aux réponses que j'ai déjà pu vous apporter à cet égard.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Je n'ai pas en tête d'avoir posé une question sur les grands logements. Sur la problématique du logement, évidemment puisque c'est ce que je fais à peu près à chaque commission.

Ceci dit, vous auriez pu mettre la réponse à ma question écrite et cela aurait évité que je vous la pose ici à nouveau. Je ne vais pas me contenter d'aller voir le rapport de la dernière fois. C'est une question écrite, vous n'y avez pas répondu, je vous l'ai transformée en question orale, cela mérite une réponse.

M. le Président. – Vous aviez introduit une question orale et parallèlement une question écrite. C'est cela, en fait. Sans doute que le cabinet a considéré que la question avait trouvé réponse à l'oral, mais on va vérifier. On vous invite à aller consulter le compte rendu de la dernière commission. S'il y a un souci, vous nous revenez.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les consultations dans le cadre de la réforme du régime global des primes à la rénovation »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les consultations dans le cadre de la réforme du régime global des primes à la rénovation ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Pareil, cette question écrite est arrivée hors délais, on l'a juste retransformée en question orale.

Madame la Ministre, dans le processus pour élaborer le régime global des primes à la rénovation, censé entrer en vigueur en octobre 2026, différents acteurs ont été consultés par le Gouvernement. Quels sont les acteurs consultés ?

M. le Président. – Petite chose de procédure, lorsque vous introduisez une question écrite et que le cabinet concerné n'a pas répondu dans le délai d'un mois, il est de droit, c'est dans le règlement, d'invoquer l'article 144.4 qui vous permet de poser cette question lors de la commission suivante oralement.

Pour cela, il faut que votre groupe invoque cet article 144.4 de manière à ce que les services soient…

M. Jori Dupont (PTB). – Si c'est dans l'ordre du jour, c'est que cela a été le cas.

M. le Président. – Non, pas forcément parce que votre groupe a peut-être d'autorité constaté que la réponse à la question écrite n'avait pas été déposée et a redéposé cette question en question orale.

Je dis juste cela pour que le règlement soit respecté et pour qu'il n'y ait pas de méprise.

Quand c'est le cas, quand il n'y a pas eu de réponse à une question écrite, il faut la déposer en question orale en invoquant l'article 144.4.

M. Jori Dupont (PTB). – Je vais vérifier d'abord si mon groupe n'a pas inscrit « question écrite transformée en question orale » et invoquer le fameux article. C'est possible que, dans le dépôt, cela n'ait pas été fait par mon groupe.

Si cela n'a pas été déposé en disant que c'est une transformation de question écrite hors délai en question orale, cela n'arrive pas auprès de la ministre. Je peux le comprendre.

Je ne sais pas, je vais vérifier.

M. le Président. – Ce n'est pas pour pinailler.

M. Jori Dupont (PTB). – Moi non plus.

M. le Président. – C'est ce que me glisse le secrétariat de la commission. Sinon, on a deux questions qui continuent à suivre deux chemins : la question écrite et la question orale.

M. Jori Dupont (PTB). – Normalement, c'est une question écrite qui est transformée en question orale, mais peut-être que mon groupe ne l'a pas précisé. Je n'en sais rien, je ne peux pas vous le dire comme cela. Il faudrait que j'aille vérifier l'information.

Pour le coup, c'est une question écrite. Je vous présente mes excuses si vous n'étiez pas au courant. Cette information a peut-être été loupée quelque part. Je ne sais pas où, dans les services du greffe ou dans nos services.

À la base, c'est une question écrite qui revient ici en question orale, c'est pour cela qu'elle est courte. En fait, je ne l'ai pas du tout changée, je l'ai gardée dans le format texto de la question écrite.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, on va vérifier aussi, parce que tout le monde peut se tromper, je ne fais pas exception. Ici, je vous rappelle avoir répondu à une de vos questions écrites sur le sujet, c'était la question orale numéro 22 sur les instances qui ont été consultées. Cette question était rigoureusement identique à cette question orale en date du 7 octobre 2025. Vous me permettez de vous renvoyer au contenu de cette réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Je comprends que vous renvoyez au compte rendu cette réponse. Je ne peux pas vous demander autre chose. Je vous remercie pour la réponse et j'irai la consulter en ligne.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi en matière de lutte contre les discriminations en matière de logement »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi en matière de lutte contre les discriminations en matière de logement ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, votre excellent prédécesseur avait promu une révolution juridique en matière de non-discrimination dans l'accès au logement – cela a été étayé par Unia et d'autres opérateurs – avec un décret du 30 novembre 2023 et, plus récemment, avec votre arrêté d'exécution du 2 juin 2025.

Je voulais connaître les moyens humains et financiers que vous avez prévus pour assurer la mise en application. Au niveau du contrôle du décret et de l'arrêté, sont-ils maintenant pleinement opérationnels, puisque des inspecteurs des services spécialisés et un budget y ont été dédiés.

Quelles mesures d'accompagnement, de formation et d'information avez-vous mises en place ? Que prévoyez-vous pour le secteur du logement afin de vous assurer du respect effectif de cette obligation d'égalité qui est désormais sanctionnée ? Allez-vous mener des campagnes d'information et de sensibilisation ? Comment les citoyens seront-ils informés de ce dispositif ?

Depuis la mise en œuvre de ce nouveau cadre, des dossiers ont-ils déjà été ouverts ? Avez-vous déjà observé de premiers effets concrets dans la pratique ? Pourriez-vous nous faire part de dossiers anonymisés d'enquête ou d'intervention qui auraient permis de corriger, le cas échéant, les discriminations ?

Quelles sont les difficultés concrètes ? Y a-t-il des difficultés réglementaires, opérationnelles ou de coordination qui ont pu être rencontrées, tant par le Fonds du logement, les agences immobilières sociales, les sociétés de logement de service public que par l'administration, dans la mise en œuvre et le contrôle des obligations ?

Des sanctions effectives ont-elles été prononcées à l'égard de comportements discriminatoires dans l'accès au logement ? Le cas échéant, combien et dans quel contexte ?

M. le Président. – Mme Tillieux n'étant pas présente, j'imagine que sa question est transformée en question écrite puisqu'elle est couplée.

Mme Christie Morreale (PS). – Sauf erreur de ma part, elle préside une autre commission en parallèle, d'où la difficulté. Je le dis parce que le président du Parlement a attiré notre attention en Conférence des présidents.

M. le Président. – C'est notre sort à tous.

Mme Christie Morreale (PS). – Ce n'est donc pas de la mauvaise volonté si elle ne nous rejoint pas.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la Wallonie s'est en effet dotée d'un dispositif visant à lutter contre la discrimination dans l'accès au logement.

Concernant les moyens concrets qui ont été mis en place, trois agents sont prévus pour la mission de lutte contre la discrimination dans l'accès au logement. Ils doivent encore prêter serment devant le directeur général du SPW TLPE, conformément au prescrit réglementaire. Les agents seront donc prêts à recevoir les plaintes et les signalements ainsi qu'à mener des recherches exploratoires sur les annonces de mise en location des biens dès que leur prestation de serment sera effective.

Les procédures ont déjà été établies par l'administration. Ainsi, une boîte mail, une ligne téléphonique et une communication ont été mises en place. Une brochure a été conçue à destination du public, mais, à ce stade, aucun dossier n'a encore été ouvert au sein du SPW TLPE.

Pour ce qui a trait au monitoring de ces mesures de contrôle de la discrimination, l'administration tiendra un listing des cas de figure traités ainsi que de l'issue de la décision.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avenir et les garanties de l'allocation d'attente logement en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avenir et les garanties de l'allocation d'attente logement en Wallonie ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, l'allocation d'attente logement a été mise en place par l'excellent ministre Christophe Collignon pour soutenir les ménages en attente d'un logement social.

Au début de l'année 2025, cette aide a failli être supprimée faute de financement suffisant. Elle n'a été maintenue que grâce à un réajustement budgétaire.

Où en est-on aujourd'hui ? Cette allocation est-elle garantie pour la fin de cette année 2025 ? Qu'en est-il pour 2026 et les années suivantes ? Quelle assurance concrète pouvez-vous donner aux familles concernées ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, comme vous le savez, le Gouvernement wallon a adopté, le 19 décembre 2024, un arrêté visant à confirmer le montant de base de l'allocation de loyer fixé à 125 euros pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux débats et les nombreuses réponses que j'ai déjà apportées en commission sur ce sujet.

Parallèlement, comme je l'ai déjà indiqué à de multiples reprises, la DPR prévoit que le Gouvernement évaluera et optimisera les différents dispositifs d'allocation loyer existants.

Je vous renvoie à l'ensemble des précisions que j'ai déjà apportées dans ce domaine.

Ce travail est en cours et je prévois de soumettre une note au Gouvernement dans les prochaines semaines.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments d'information qui me précisent que, dans les prochaines semaines, il y aura une note d'orientation au Gouvernement qui

déterminera que, dans les prochains mois et les prochaines années, il y aura une évolution en la matière.

Je reviendrai prochainement avec d'autres questions à la suite de ces éléments presque précis.

Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la coordination avec l'État fédéral en matière d'inspection de produits issus de l'e-commerce chinois au sein de l'aéroport de Liège »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la coordination avec l'État fédéral en matière d'inspection de produits issus de l'e-commerce chinois au sein de l'aéroport de Liège ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, à l'approche des fêtes de fin d'année, alors que de nombreuses familles cherchent à compenser la baisse de leur pouvoir d'achat en se tournant vers Shein ou Temu, une nouvelle enquête d'organisations de protection des consommateurs alerte sur le fait que près de 70 % des produits achetés sur ces sites sont non conformes aux normes européennes. Jouets, chargeurs ou colliers présentent de sérieux risques pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Le ministre fédéral de l'Environnement a annoncé un renforcement des inspections de 50 % au niveau fédéral, soit 13 inspecteurs supplémentaires, mais ce plan se concentre surtout sur les produits à risque environnemental vu les attributions du ministre. Rien n'indique ce qui sera fait pour les autres problématiques liées à l'e-commerce ultra low cost : santé publique, contrefaçons, propriété intellectuelle ou droits de douane éludés.

Or, chacun le sait, l'aéroport de Liège est l'un des principaux points d'entrée en Europe pour les marchandises issues de ces plateformes asiatiques. Il est décrit par de nombreux acteurs comme une véritable passoire où transitent contrefaçons et produits dangereux pour la santé et l'environnement.

Le ministre-président, à la suite de plusieurs questions de ma part, a évoqué la coordination avec l'État fédéral et indiqué avoir adressé des requêtes à ses homologues fédéraux.

Quand, à combien de reprises et sur quelles matières précises avez-vous adressé des requêtes à vos homologues pour renforcer les capacités de contrôle à l'aéroport de Liège, notamment en matière de douanes, de santé et de sécurité environnementale ? Quelles réponses avez-vous reçues ?

Combien d'agents supplémentaires de l'Inspection de l'environnement seront déployés à Bierset ?

Étant donné que ces conséquences découlent d'une stratégie économique wallonne assumée visant à attirer ces acteurs du commerce en ligne, quelles responsabilités la Wallonie va-t-elle prendre ? Quels moyens propres compte-t-elle engager pour faire face à ce fléau et où ?

Si le pouvoir fédéral reste inactif ou ne répond pas à vos demandes, avez-vous prévu avec vos collègues que la Région wallonne saisisse le Comité de concertation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je reprendrai certains éléments sur lesquels je me suis déjà appuyée pour vous répondre en commission parlementaire du 7 octobre dernier et je m'attarderai par ailleurs sur ce qui relève davantage de ma compétence.

Liege Airport est aujourd'hui le cinquième aéroport cargo en Europe et le premier en Belgique. C'est un outil économique de tout premier plan. Il est exact que l'essor de l'e-commerce représente une part importante du développement de l'aéroport, avec des volumes élevés qui posent des défis pour les services douaniers.

Pour rappel, un accord entre Liege Airport et la SOWAER est intervenu cette année en vue de la mise à disposition de locaux supplémentaires pour accueillir la croissance des effectifs douaniers à l'aéroport de Liège.

En ce qui concerne ma compétence liée aux aéroports, par un courrier du 15 octobre, j'ai demandé au ministre fédéral des Finances de m'informer :

- de l'évaluation des effectifs douaniers présents à l'aéroport de Liège par rapport aux besoins réels ;
- de mesures déjà mises en place par ces services pour renforcer les contrôles ;
- des projets de renforcement en ressources humaines et matérielles prévus à court et moyen termes pour accompagner l'évolution de l'activité logistique et contrôler efficacement le fret embarqué à Liège.

J'ai également écrit au ministre de l'Intérieur et au ministre des Finances afin de solliciter des informations concernant l'acheminement de marchandises illégales ou dangereuses via l'aéroport de Liège, ainsi qu'a pu le relayer la presse.

Je n'ai pas encore reçu de réponse à ces courriers, mais j'y serai bien entendu fort attentive.

La stratégie commerciale de l'aéroport est bien confiée à la société de gestion Liege Airport. Je n'ai pas connaissance qu'il soit prévu de revoir le *masterplan* dans le chef de la société de gestion sur ces aspects.

Limiter ou remettre en cause le développement de Liege Airport, comme certains le suggèrent, reviendrait simplement à délocaliser l'activité vers un autre État membre ou une autre région, sans résoudre le problème de fond, ce qui se ferait au détriment de l'économie wallonne. Il convient dès lors de remédier aux difficultés éventuelles ; c'est là tout le sens de mes différents contacts et initiatives.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – En effet, Madame la Ministre, vous avez répondu à une partie de mes questions, même si celles-ci étaient adressées au ministre-président avant d'être redirigées vers cette Commission.

Pour ce qui a trait aux courriers que vous avez adressés à vos collègues fédéraux, il serait nécessaire de renforcer les contrôles, mais, au vu de la situation décrite dans la presse, il ne suffira pas de renforcer les contrôles, ou alors ce serait complètement démesuré par rapport au défi, comme vous l'avez dit. Je ne parlerais pas encore de catastrophe, mais, quand on sait que 0,005 % des colis sont actuellement contrôlés, cela reste problématique.

En outre, la question n'est pas d'arrêter ou de limiter le développement de l'aéroport. La dernière fois, j'avais parlé de réorienter : cela implique que l'on prenne en compte la dimension de temps.

Par ailleurs, il importe de déterminer quel impact le développement actuel a sur l'économie locale. À cet égard, il manque tout de même quelques études. Celles qui existent ailleurs montrent plutôt qu'il y a au moins autant de destructions d'emplois que de créations.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'obligation de carte d'embarquement numérique chez Ryanair »

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la fin des tickets papier chez Ryanair »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Cloquet, sur « l'obligation de carte d'embarquement numérique chez Ryanair » ;
- M. Mugemangango, sur « la fin des tickets papier chez Ryanair ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, depuis le 12 novembre, la compagnie Ryanair impose à tous ses passagers d'utiliser exclusivement les cartes d'embarquement numériques, disponibles uniquement via smartphone, après enregistrement en ligne. Les cartes papier ne seront donc plus acceptées, y compris pour les vols au départ de Charleroi.

Cette décision soulève de nombreuses critiques, à juste titre, notamment de la part de Test-Achats, qui y voit une pratique discriminatoire envers les voyageurs ne disposant pas de smartphones. Unia, de son côté, rappelle que 30 % à 40 % de la population rencontrent des difficultés dans l'usage du numérique et qu'un service public ou commercial devrait toujours proposer une alternative non numérique.

Vous avez déjà indiqué que l'Organisation de l'aviation civile internationale travaille à la généralisation d'un système d'embarquement biométrique d'ici 2028. Si cette évolution peut renforcer la fluidité et la sécurité des contrôles, elle interroge sur l'inclusion numérique des citoyens.

Dans ce contexte, quelles mesures d'accompagnement peuvent être envisagées au niveau des aéroports wallons pour aider les passagers en difficulté numérique ?

Les aéroports wallons ont-ils prévu une stratégie d'inclusion numérique pour accompagner la transition vers ces outils, tout en garantissant le droit de chacun à voyager dans de bonnes conditions ?

Enfin, comment la Wallonie peut-elle soutenir cette modernisation technologique tout en s'assurant

qu'aucun citoyen ne soit laissé de côté, que cela plaise ou non à Ryanair ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, depuis ce 12 novembre, la compagnie aérienne Ryanair, qui représente 90 % des passagers prenant l'avion à BSCA, a mis fin au ticket d'embarquement sous format papier. Ne sont plus acceptés que les tickets numériques, essentiellement sur smartphone.

Unia, anciennement le Centre pour l'égalité des chances, a pris position sur la question. Pour eux, s'il y a digitalisation, il faut une aide et une alternative non numérique. Selon le directeur d'Unia, il existe un avis de la Cour constitutionnelle, rendu le 25 septembre, sur une ordonnance de la Région bruxelloise en matière de digitalisation, qui dispose que « s'il n'y a pas d'alternative non numérique, il y a discrimination, notamment vis-à-vis des personnes âgées ou handicapées ou d'origine étrangère ».

Allez-vous plaider auprès de la direction de Ryanair pour maintenir les tickets papier, afin que les clients s'estimant lésés ne préfèrent pas se rendre dans un autre aéroport que celui de Charleroi ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, la décision d'une compagnie aérienne d'exiger un titre d'embarquement exclusivement digital relève de son choix commercial propre.

En tant qu'aéroport, BSCA n'a pas la compétence juridique pour imposer à un transporteur d'accepter un format papier.

Le rôle de l'aéroport consiste avant tout à accompagner les passagers et à faciliter leur parcours au sein de ses installations. C'est pourquoi les équipes de BSCA ont été briefées afin d'aider les voyageurs confrontés à des difficultés pratiques liées à cette évolution. Cet accompagnement se fait tant au check-in que dans le terminal.

S'agissant de la mise en œuvre de cette nouvelle procédure par Ryanair, il appartient à la compagnie d'expliquer précisément ce qu'elle entend par « période de grâce » et de compléter son dispositif d'information et d'assistance. BSCA l'encourage à communiquer de manière claire et proactive auprès de ses passagers, notamment ceux qui ont moins d'aisance avec les outils numériques.

BSCA a relayé les informations sur son site internet et sur ses réseaux sociaux afin de sensibiliser l'ensemble des voyageurs, concrètement :

- les passagers disposant d'un smartphone peuvent être aidés par les agents de BSCA pour se connecter à l'application Ryanair ;
- ceux qui n'ont pas de smartphone ou dont le téléphone est non fonctionnel sont pris en charge directement aux comptoirs de check-in – cette dernière catégorie reste, à ce stade, très marginale.

Il est important de rappeler que l'enregistrement en ligne, via l'application ou le site internet de Ryanair, doit toujours être effectué au minimum deux heures avant le vol. Cette obligation n'est pas nouvelle, elle existait déjà pour obtenir une carte d'embarquement papier.

Le site de Ryanair précise d'ailleurs que, pour les passagers ne disposant pas de smartphone ou de tablette, une carte d'embarquement papier sera mise à disposition gratuitement par l'aéroport, pour autant que l'enregistrement en ligne ait bien été fait. De même, en cas de perte, de déchargement ou de dysfonctionnement du téléphone, une carte d'embarquement papier pourra être délivrée sur place, sous la même condition.

La mesure s'inscrit dans une démarche de numérisation qui accompagne l'évolution technologique. Seul un tribunal compétent pourrait, le cas échéant, se prononcer sur le caractère discriminatoire d'une telle mesure.

Enfin, Monsieur Mugemangango, pour répondre à votre référence à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 25 septembre 2025, celui-ci concernait un recours en annulation dirigé contre certaines dispositions des décrets et ordonnances relatifs à la transition numérique des autorités publiques. Cet arrêt visait des actes législatifs adoptés par des autorités publiques et portant sur l'accès aux services publics. Il ne concernait pas les pratiques commerciales d'entreprises privées telles que les compagnies aériennes.

Rappelons que, tout en donnant une certaine interprétation aux dispositions de ces textes, la Cour constitutionnelle a formellement rejeté le recours en annulation.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je crains la surcharge de travail pour le personnel par rapport à cela, parce que l'on va avoir énormément de cas. Je l'ai vécu, cela n'a pas changé et cela ne changera pas du jour au lendemain. On est évidemment tous pour la numérisation, pour la facilité. Malheureusement, tout le monde n'a pas ces équipements et c'est ce qui m'inquiète.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – J'entends de votre réponse que vous n'allez pas intervenir auprès de Ryanair pour qu'il renonce à cette décision.

Le patron de Ryanair dit : « Ne vous inquiétez pas, 80 % des passagers font déjà cette démarche de manière numérique ». Cela veut dire 20 % qui ne le font pas. Dans le cas de Ryanair, si l'on compte, par exemple, le nombre de passagers qui sont passés par cette compagnie, on parle de 2 millions de personnes. Ce n'est pas une paille, c'est énormément de personnes qui risquent d'être en difficulté.

Vous dites, comme le patron de Ryanair, de ne pas s'inquiéter, qu'il y aura une carte d'embarquement qui sera disponible. Vous faites bien de préciser qu'elle ne sera disponible que s'il y a un enregistrement fait au préalable via un PC. En fait, cela ne règle pas le cas pour les personnes qui sont confrontées à des problèmes de fracture numérique.

Effectivement, Ryanair est une entreprise commerciale privée, mais je rappelle quand même qu'elle est largement soutenue par des fonds publics et que l'on parle d'un aéroport public. Comme ministre, vous devriez avoir à cœur le fait que des concitoyens ne soient pas en difficulté quand ils prennent l'avion.

Comme je l'ai dit – c'est évidemment un des risques –, si l'aéroport de Charleroi ne prend pas des dispositions nécessaires et si Ryanair ne change pas sa décision, il se peut que des personnes se détournent de cet aéroport.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les recours contre le permis de Liege Airport »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les recours contre le permis de Liege Airport ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la Commune d'Awans a introduit un troisième recours contre le permis délivré à Liege Airport, rejointe cette fois par la Commune de Hannut.

Ce recours s'appuie sur trois motifs principaux :

- la hausse prévue du trafic aérien et des nuisances sonores ;
- le développement d'une zone de 84 hectares sur Awans ;
- la crainte liée à la création d'une voirie reliant l'aéroport à Crisnée, qui impacterait directement les habitants de Fooz et de la rue de la Station.

Une étude de mobilité récente, menée par le bureau Stratec, conclut toutefois que la création de cette voirie n'est pas nécessaire, et Liege Airport semble désormais s'aligner sur cette conclusion. Si cette position se confirmait, elle pourrait ouvrir la voie à un apaisement des tensions locales et à un accord durable entre la Région, l'aéroport et les riverains.

Quelle est votre analyse de cette nouvelle procédure de recours introduite par la Commune d'Awans ? Pouvez-vous confirmer la position actuelle de Liege Airport concernant la non-nécessité de cette voirie de liaison ? Quelle est la position de la Région à ce sujet ? Plus largement, quelles analyses faites-vous de ce recours contre le permis de Liege Airport ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le recours de la Commune d'Awans illustre les craintes particulières de plusieurs communes quant au développement de l'activité de Liege Airport.

Cependant, le permis délivré par le Gouvernement encadre strictement ce développement. D'autres législations applicables, notamment en matière aéroportuaire, environnementale, d'aménagement du territoire ou encore de mobilité doivent également être prises en considération.

La récente étude de mobilité autour du plateau de l'aéroport de Liège ne conclut pas à l'absence de pertinence de la voirie entre Crisnée et la zone aéroportuaire. Au contraire, elle conclut que son efficacité reste indéniable.

Cependant, elle recommande la mise en œuvre d'autres mesures qui permettraient des gains en matière de mobilité, en impactant moins le territoire et en ayant un coût moindre.

L'intérêt de cette liaison pourra être réévalué ultérieurement si des problèmes de saturation sont encore identifiés. À ce titre, Liege Airport m'indique ne plus être demandeur de cette liaison routière pour l'instant.

Pour ce qui concerne les recours introduits contre le permis octroyé à Liege Airport, l'administration est en charge du suivi de cette procédure.

Pour plus d'informations concernant ce dossier, je me permets de vous renvoyer vers mon collègue en charge des permis uniques, M. François Desquesnes.

Je vous confirme par ailleurs la volonté de ce Gouvernement de veiller au développement aéroportuaire dans le respect du cadre de vie des riverains.

Les différentes dispositions adoptées récemment, telles que la révision du dispositif de sanctions ou encore la relocalisation des sonomètres, témoignent de cette volonté. Il importe de donner de la prévisibilité et de la stabilité juridique aux acteurs, et nous y veillerons.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions. Je n'ai pas de réplique particulière, sinon d'espérer que tout cela se passe au mieux dans l'intérêt, comme vous le dites, du développement économique.

En effet, ce Gouvernement a pris les décisions ad hoc pour garantir un développement durable correct de l'aéroport de Liège.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les dysfonctionnements et les files interminables à l'aéroport de Charleroi »

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les dysfonctionnements récurrents à l'aéroport de Charleroi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Özen, sur « les dysfonctionnements et les files interminables à l'aéroport de Charleroi » ;
- M. Mugemangango, sur « les dysfonctionnements récurrents à l'aéroport de Charleroi ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, de nombreux voyageurs ont récemment fait état de files interminables à l'aéroport de Charleroi, si longues que les voyageurs ont purement et simplement raté leur vol, malgré une arrivée sur place bien avant l'heure d'embarquement.

Selon les témoignages relayés par la presse, certains passagers se sont retrouvés bloqués durant plus d'une heure à l'extérieur du terminal, avant même de pouvoir accéder aux comptoirs d'enregistrement. D'autres ont constaté que les guichets d'enregistrement n'ouvraient malheureusement qu'à 4 heures du matin, ce qui a provoqué une paralysie immédiate et un désarroi général.

Des avions ont même décollé alors que des voyageurs se trouvaient encore dans des files d'attente. Le plus choquant, c'est que certains étaient là 3 heures avant le départ, comme cela avait été recommandé.

Les réactions sur les réseaux sociaux abondent : files de plusieurs centaines de mètres, manque manifeste de personnel, absence d'informations claires et voyageurs en détresse.

Ces incidents nuisent gravement à l'image de l'aéroport de Charleroi qui est pourtant une infrastructure stratégique pour le Hainaut et la Wallonie. Ces difficultés interrogent également quant à la qualité du service offert aux usagers.

Quelles explications ont été fournies par la direction de l'aéroport quant à la gestion des files et à la planification du personnel sur la période concernée ? Disposez-vous d'un rapport circonstancié ou d'un plan d'action correctif pour éviter que ce type de situation ne se reproduise, notamment lors des périodes de congés scolaires ?

Quelles mesures le Gouvernement wallon entend-il exiger de la direction pour garantir un service digne de ce nom aux voyageurs, notamment en matière d'accueil, d'information et de contrôle ?

Enfin, envisagez-vous d'imposer à l'aéroport un audit sur la gestion opérationnelle et la qualité de l'expérience passager ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, à l'aéroport de Charleroi, les vacances scolaires se succèdent, mais les désagréments pour les passagers restent. Comme en été, des passagers ont raté leur avion, car les files aux contrôles de sécurité étaient interminables.

Ces 25, 26 et 27 octobre, les contrôles de sûreté ont rapidement été saturés par l'afflux des passagers. Débordant du terminal, de longues, trop longues files d'attente se sont formées avec pour regrettable effet des vols manqués pour de nombreux passagers. Des gens que je connais n'ont pas pu voir leur famille à l'étranger alors qu'il n'y a que pendant les vacances scolaires que c'est possible de le faire avec leurs enfants. Pourtant, ces passagers arrivent à l'aéroport plusieurs heures à l'avance, mais ce n'est pas encore suffisant.

Par ailleurs, aucun remboursement n'est prévu puisque ce n'est pas la faute de la compagnie aérienne.

L'aéroport a été conçu pour trois millions de passagers par an, il y en a actuellement plus de 10 millions. Résultat : les passagers et les travailleurs de l'aéroport sont sous pression et leur sécurité est mise en cause. Pourquoi n'intervenez-vous pas personnellement auprès de la direction de l'aéroport pour éviter la répétition des files interminables aux contrôles de sécurité ?

Quelles mesures sont prises pour que ces problèmes soient résolus une bonne fois pour toutes ? Comment peut-on envisager la question du remboursement pour des passagers qui ont fait des frais, mais ne partent pas en vacances ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, la cause identifiée reste similaire aux précédentes situations problématiques, à savoir que certain jour et à certains moments, les prestataires de sûreté de l'exploitant de l'aéroport n'ont pas pu fournir l'ensemble des ressources planifiées et commandées. Lorsque cela se produit sur un créneau de pointe, le débit de passagers aux contrôles est mécaniquement plus lent, et des files peuvent se former.

Ce problème n'est malheureusement pas neuf et je m'en préoccupe depuis son apparition.

Pour donner suite à mes demandes insistantes afin de trouver une solution à ce problème, un second prestataire chargé de fournir du personnel, en complément du prestataire principal, a été désigné depuis avril, mais il n'est possible d'y recourir que lorsque le manque de personnel est connu, ce qui arrive parfois trop peu de temps avant le début des activités de l'aéroport.

De plus, comme je l'ai déjà dit dans une précédente réponse parlementaire, BSCA a renforcé l'accompagnement et l'information au sein du terminal et, lorsque cela s'avère nécessaire, les flux sont organisés en amont du bâtiment.

L'objectif de ces mesures est d'accueillir, orienter, préparer les passagers au mieux, pour que chacun prenne son vol dans les meilleures conditions possible, tout en assurant le confort et la sécurité de tous, passagers et collaborateurs.

À la suite des nouveaux incidents lors des congés d'automne, j'ai sollicité la direction de BSCA pour obtenir des précisions sur les dispositifs complémentaires envisagés à ce qui est déjà mis en place, afin de prévenir la réapparition de telles situations.

L'exploitant indique avoir pris de nouvelles mesures, à savoir :

- la réduction du nombre de vols par tranche horaire au départ de l'aéroport de Charleroi pour la saison d'hiver qui vient de commencer, ce qui induira une diminution des pics de passagers ;
- l'intégration d'exigences renforcées en matière de continuité de service dans le cadre du nouveau marché de sûreté, qui entrera en vigueur fin janvier 2026, ce qui devrait induire une plus grande stabilité dans la présence du personnel clé pour l'embarquement des passagers ;
- le déploiement d'une nouvelle zone d'inspection et filtrage des passagers et bagages de cabine pour la saison été 2026, qui comportera jusqu'à sept lignes de contrôle supplémentaires et sera plus aisée au niveau des conditions d'accueil.

Les passagers qui ont manqué leur vol ne sont pas dans une relation contractuelle avec la société d'exploitation de l'aéroport. Ils doivent s'adresser à leur compagnie aérienne pour une nouvelle réservation.

Enfin, BSCA m'indique que de nombreux passagers ne peuvent obtenir un remboursement, car ils ne sont pas en mesure de fournir des preuves attestant de leur présence à l'aéroport 3 heures avant l'heure prévue de leur vol, comme cela est conseillé par l'aéroport.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, cela a été une expérience catastrophique pour des centaines de voyageurs. Des files en pleine nuit à 3 heures du matin, des enfants en pleurs, des voyageurs qui ratent leur vol et aucune information sur place.

Il y a plusieurs problèmes. Il y a un problème de gestion de planification parce que quand les guichets ouvrent après l'arrivée des passagers, ce n'est pas un afflux exceptionnel. C'était un dysfonctionnement qui était tout à fait prévisible.

Il y a surtout un problème de moyens humains et des équipes en sous-effectif, parce que l'on ne peut pas garantir un accueil digne, une information claire et des contrôles fluides s'il n'y a pas assez d'agents d'accueil, de sécurité, de douaniers, s'il n'y a pas assez de personnel.

Les travailleurs n'en peuvent rien. Ils ont fait leur maximum et d'ailleurs ils sont en première ligne souvent face à des voyageurs qui sont énervés, en détresse. L'aéroport de Charleroi est la porte d'entrée de la Wallonie.

Il faut investir dans du personnel. Je vous demande donc d'exiger de la direction le renforcement du personnel. C'est l'image de Charleroi et de la Wallonie que l'on doit défendre. C'est la qualité d'un service public qui est en jeu.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – La réponse que vous venez de nous fournir est, à mon avis, à 90 %, un copier-coller de la réponse que vous nous avez déjà fournie sur le même débat il y a quelques semaines. Ce n'est pas étonnant puisque les problèmes sont récurrents – vous le dites – et même les causes le sont.

Ce qui devrait être rassurant, c'est que vous connaissez à l'avance les problèmes qu'il faut résoudre, mais vous ne les résolvez pas. C'est la situation. Le problème des passagers qui partent par exemple : comment peut-on admettre que des gens qui partent en vacances à leurs frais pour voir leur famille à l'étranger ou pour d'autres voyages importants et puis se retrouvent, alors qu'ils ont fait tout ce qui était nécessaire et indispensable pour prendre l'avion, à ne pas pouvoir prendre cet avion ?

Les compagnies ne vont pas rembourser puisqu'elles disent aux passagers : « ce n'est pas notre faute, c'est la faute de l'exploitant de l'aéroport ». La seule proposition qui est faite, c'est de partir le lendemain à 7 heures du matin. Sur un week-end de trois ou quatre jours, cela peut faire une très grande différence.

À ce niveau, il y a un vrai problème d'abord d'infrastructures – vous ne le mentionnez pas, alors que c'est un problème vraiment essentiel – et un problème de personnel. Question toute simple : pourquoi, alors que ces périodes sont les plus tendues, le deuxième prestataire n'est-il pas engagé d'office pour avoir suffisamment de personnel pour faire face à l'affluence ?

C'est une question très concrète que je vous invite à poser à la direction de l'aéroport, pour ne pas revenir la prochaine fois avec une réponse qui soit à 85 % un copier-coller de la réponse précédente.

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la coupe budgétaire de 7 millions d'euros pour les aéroports »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la coupe budgétaire de 7 millions d'euros pour les aéroports ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, lors de la conférence de presse du Gouvernement wallon sur le conclave budgétaire 2026, à propos des aéroports, vous avez annoncé une coupe budgétaire de 7 millions d'euros.

Dans la presse, on peut lire plus de détails : « Cette coupe sombre de l'aide régionale s'élève à 7 millions d'euros. Elle porte sur les missions de sûreté – -2,5 millions d'euros avec -2,5 millions d'euros et d'accompagnement de la SOWAER pour -1,5 million d'euros ainsi que sur les missions de sécurité de BSCA pour -3 millions d'euros ».

Concrètement, quelles missions de sûreté, de sécurité de l'aéroport de Charleroi et d'accompagnement de la SOWAER seront impactées par votre coupe budgétaire ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question qui anticipe un peu les travaux de la Commission budgétaire. Les économies de 7 millions d'euros décidées dans le cadre du conclave budgétaire 2026 portent sur trois postes distincts du budget régional relatif à la compétence Aéroports.

Premièrement, la dotation à la SOWAER relative à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et d'information est diminuée de 1,5 million d'euros.

La dotation à la SOWAER pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et d'information passe de 7,163 millions d'euros à 5,663 millions d'euros. Force est de constater que la SOWAER a accumulé des excédents de trésorerie les années précédentes consécutivement à une alimentation régionale trop importante.

L'économie générée en termes SEC ne reflète que la tendance observée dans une optique d'amélioration de la situation budgétaire de la Région wallonne. Il ne s'agit donc pas d'une remise en cause des missions d'accompagnement de la SOWAER, mais d'un ajustement budgétaire reflétant une meilleure adéquation entre les besoins réels et les moyens alloués.

Deuxièmement, la dotation complémentaire à la SOWAER pour l'accomplissement des missions de sûreté est diminuée de 2,5 millions d'euros. Cette dotation passe de 6,361 millions à 3,761 millions d'euros. Les bénéficiaires finaux de cette dotation sont BSCA pour 4 millions d'euros et Liege Airport pour 2,2 millions d'euros.

Liege Airport n'a plus sollicité sa part de la dotation depuis plusieurs exercices. La diminution structurelle de

2,5 millions d'euros tient donc compte de cette sous-utilisation.

Troisièmement, la dotation complémentaire pour les missions de sécurité de BSCA est supprimée. Cette dotation complémentaire allouée à BSCA pour des investissements précis, comme les bâtiments précheck et contrôles frontières, n'a plus lieu de persister au-delà de 2025 étant donné que ces travaux sont à présent terminés.

Ainsi, je vous rassure, les économies proposées ne remettent pas en cause la sécurité ou la sûreté des aéroports wallons qui constituent bien une priorité pour la Wallonie et l'ensemble des acteurs.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – J'entends votre réponse, Madame la Ministre, mais je me pose quand même des questions. Lors d'un échange par questions écrites avec votre cabinet, on a parlé notamment des missions de cybersécurité. La réponse qui m'a été donnée était que les missions de cybersécurité étaient liées au budget de la sûreté globale. Quand on voit actuellement comment nos aéroports sont en proie à des attaques liées à la cybersécurité, je me demande si c'est une décision intelligente.

Va-t-on encore devoir mettre plus de moyens pour prévenir les attaques en matière de cybersécurité ? Je rappelle que le SPW avait été victime d'une telle attaque. De ce point de vue, je me demande si c'est intelligent de faire cette coupe. Nous serons évidemment attentifs, au niveau des travaux budgétaires, pour demander très concrètement quels sont les budgets qui seront alloués à la cybersécurité des aéroports, puisqu'il en va de la sécurité des usagers.

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la privatisation des aéroports régionaux »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la privatisation des aéroports régionaux ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, lors de la conférence de presse du Gouvernement wallon sur le conclave budgétaire 2026, à propos des aéroports, vous avez annoncé : « un *phasing out* de l'actionnariat d'ici 2029 ».

Pourquoi le Gouvernement wallon MR-Engagés veut-il privatiser des outils économiques importants que sont les aéroports ? Sera-ce une privatisation partielle ou totale ? Quelles seront les conséquences pour l'emploi, les conditions de travail des travailleurs directs et indirects des aéroports ? Et quelles conséquences pour les riverains ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, il me paraît d'abord important de vous rappeler brièvement le système aéroportuaire wallon.

La Wallonie est, via la SOWAER, propriétaire des terrains et des infrastructures aéroportuaires. Elle les cède sous concession aux deux sociétés de gestion que sont BSCA et Liege Airport. Les concessions sont valables jusque 2041 et feront l'objet, à leur terme, d'une remise en concurrence.

En ce qui concerne l'actionnariat des deux sociétés de gestion, Liege Airport est détenu à 50,36 % par NEB Participations, 25,54 % par Aéroports de Paris et 24,10 % par la SOWAER. Le capital de BSCA est réparti entre le Groupe italien SAVE pour 48,32 %, la SOWAER pour 35,87 %, Sambrinvest pour 13,68 %, lGRETEC pour 1,65 % et la SABCA pour 0,48 %.

SAVE, à Charleroi, et ADP, à Liège, bénéficient par ailleurs d'une expérience utile non négligeable et apportent leur expertise à nos plateformes aéroportuaires.

L'intention du Gouvernement, telle que reprise dans la DPR est très claire. Il envisage un renforcement de l'ancrage privé, tout en garantissant la maîtrise publique des décisions stratégiques ainsi que le respect de l'emploi, de l'environnement et du cadre de vie des riverains. La professionnalisation et le développement des sociétés de gestion doivent pouvoir s'appuyer sur l'expertise des actionnaires privés.

D'un point de vue budgétaire, un des éléments vise la diminution des subsides régionaux octroyés aux aéroports. Nous devons ainsi diminuer la dépendance des structures aux aides publiques.

Le rôle de la Wallonie est bien d'accompagner nos aéroports à un moment clé de leur histoire et non de racheter les parts des actionnaires privés présents dans la société de gestion, considérant en outre le contexte budgétaire que l'on connaît.

Après avoir doté nos deux aéroports d'un permis robuste, équilibré et stable afin de leur donner de la prévisibilité et d'asseoir les nombreux emplois qui

découlent de leurs activités, il convient désormais de procéder avec ordre et méthode dans ce dossier de législature. Je m'y attelle.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – La réponse de la ministre génère chez moi une autre question : comment envisager un seul instant que l'acteur public se définance, ou bien diminue son ancrage financier, que l'acteur privé augmente son ancrage financier, mais que cet acteur privé permettra au public de garder la maîtrise stratégique de l'outil ? Cela n'existe pas. Si vous le dites avec de beaux mots, vous êtes en train de nous dire que ceux qui auront le pouvoir pour l'aéroport de Charleroi, ce sera le privé et que ce sera aux dépens des conditions de travail et de la position stratégique qui a été rappelée de l'aéroport de Charleroi par rapport à l'ensemble de l'économie wallonne, et ce sera au détriment des usagers.

C'est cela que vous dites. Peut-être le faites-vous avec une belle formule, mais dans les faits, nous verrons si le privé laissera – et évidemment, personne n'y croit – la position stratégique et la vision stratégique au public. Nous aurons l'occasion de revenir là-dessus.

Interpellation
de Mme Céline Tellier
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la politique climatique de la Wallonie et la préparation de la COP30 »

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la neutralité climatique en Belgique et en Wallonie »

Question orale
de Mme Céline Tellier
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'absence de compensation climatique au report de l'interdiction des chaudières au mazout »

Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la position de la Wallonie et de la Belgique durant la COP30 au Brésil »

Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les résultats de la feuille de route du plan Air-Climat-Énergie (PACE) de la Wallonie »

Question orale
de M. Yves Evrard
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les réductions d'émissions et la baisse de la consommation d'énergies fossiles »

Question orale
de M. Jori Dupont
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la responsabilité du Gouvernement wallon concernant l'incapacité d'atteindre la neutralité climatique »

Question orale
de Mme Anne Lambelin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rapport sur le climat du SPF Santé publique et l'urgence de l'action »

Question orale
de Mme Anne Lambelin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la neutralité climatique et la coordination interrégionale à la Commission nationale Climat (CNC) »

Question orale
de Mme Anne Lambelin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rôle de la Wallonie dans l'action climatique et les droits humains lors de la COP30 »

Question orale
de Mme Anne Lambelin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'absence de position belge sur le nouvel objectif climatique européen à l'approche de la COP30 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Tellier, sur « la politique climatique de la Wallonie et la préparation de la COP30 » ;
- M. Cloquet, sur « la neutralité climatique en Belgique et en Wallonie » ;
- Mme Tellier, sur « l'absence de compensation climatique au report de l'interdiction des chaudières au mazout » ;
- Mme Goffinet, sur « la position de la Wallonie et de la Belgique durant la COP30 au Brésil » ;
- Mme Goffinet, sur « les résultats de la feuille de route du plan Air-Climat-Énergie (PACE) de la Wallonie » ;
- M. Evrard, sur « les réductions d'émissions et la baisse de la consommation d'énergies fossiles » ;
- M. Dupont, sur « la responsabilité du Gouvernement wallon concernant l'incapacité d'atteindre la neutralité climatique » ;
- Mme Lambelin, sur « le rapport sur le climat du SPF Santé publique et l'urgence de l'action » ;
- Mme Lambelin, sur « la neutralité climatique et la coordination interrégionale à la Commission nationale Climat (CNC) » ;
- Mme Lambelin, sur « le rôle de la Wallonie dans l'action climatique et les droits humains lors de la COP30 » ;
- Mme Lambelin, sur « l'absence de position belge sur le nouvel objectif climatique européen à l'approche de la COP30 ».

M. Janssen se joint à l'interpellation.

La parole est à Mme Tellier pour développer son interpellation.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, la Belgique, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, s'est engagée vers la neutralité climatique à l'horizon 2050. L'heure n'est plus au constat, mais à l'action et à la mise en œuvre rapide de politiques ambitieuses et volontaristes. Ce 30 octobre, d'ailleurs, le SPF Santé publique sortait son baromètre de la transition, s'appuyant sur plus de 100 indicateurs concrets qui permettent d'évaluer la capacité de la Belgique à atteindre cette neutralité carbone en 2050.

Parmi les constats inquiétants de ce baromètre, on peut lire que deux secteurs voient leur situation se dégrader : l'utilisation des sols et le transport international. Les autres secteurs les plus émetteurs, à savoir l'énergie, les bâtiments, l'industrie et l'agriculture, n'évoluent pas non plus dans un scénario conforme à nos objectifs climatiques.

Le baromètre identifie néanmoins des éléments positifs, comme la capacité éolienne installée et la consommation finale de bioénergie, qui montrent des tendances améliorées.

Madame la Ministre, ce dernier rapport vient s'ajouter à toutes les études et observations que nous connaissons déjà. Il est impératif de prendre la mesure de l'ampleur de cette problématique et surtout d'agir amplement et rapidement.

Je souhaiterais donc faire le point avec vous sur différents dossiers en lien avec le climat, et ce, à différents niveaux.

Au niveau wallon tout d'abord, le 6 novembre dernier avait lieu un Conseil des ministres « spécial climat ». À quelques jours de la COP30, c'est un bon moment médiatique pour mettre ce sujet à l'ordre du jour du Gouvernement et rappeler l'importance de l'enjeu à vos collègues. Il est évidemment un peu dommage qu'un sujet si important ne soit abordé qu'une fois par an, ou presque. Précisons d'ailleurs que c'est une obligation inscrite dans le décret Climat – le strict minimum, donc.

Je reviens dès lors vers vous pour avoir plus de précisions et de détails quant à des décisions prises pour soutenir l'action climatique de notre Région, puisque, à l'ordre du jour de ce Gouvernement, sous l'appellation « climat », on avait parfois des choses qui n'avaient rien à voir avec le climat, comme la stratégie Amiante de M. Coppieters – qui est bien sûr pertinente, par ailleurs. J'aimerais que vous puissiez nous préciser les points spécifiques liés à la thématique climatique.

Pouvez-vous également présenter les résultats de la feuille de route « ramassée » du PACE que vous avez adoptée en avril dernier, et sur laquelle vous avez fait le point avec vos collègues ? Nous avions à cet égard –

vous vous en souviendrez – regretté l'absence de toute échéance ou de tout budget dans ce document que vous aviez annoncé pourtant comme méthodique. Avez-vous cette fois précisé ces éléments importants ?

Vous évoquiez une centaine de mesures à initier cette année. Je suis donc impatiente d'en savoir plus sur l'avancement de celles-ci. Pourriez-vous faire un état d'avancement du PACE, plus largement, pour cette année ?

Vous avez par ailleurs annoncé une note d'orientation relative à la stratégie d'adaptation au dérèglement climatique, suite aux recommandations rédigées par l'AWAC et les chercheurs associés et présentée, à notre demande, au sein de cette commission. Pouvez-vous nous en dire plus quant à cette stratégie ?

Où en est le cahier des charges pour le lancement du marché public y relatif ? Pourquoi ne pas avoir privilégié un renforcement des ressources humaines de l'AWAC plutôt qu'une externalisation qui sera plus coûteuse, in fine ? En effet, au-delà de la rédaction du plan proprement dit, il faudra également du personnel ad hoc pour le mettre en œuvre, comme c'est déjà le cas en Flandre, par exemple. C'est donc loin d'être un besoin *one-shot*.

Quel timing vous fixez-vous pour l'aboutissement de cette stratégie ? Quels sont ses délais d'opérationnalisation ?

Sur le fond, quelles sont les orientations et les priorités de votre plan ? Avez-vous prévu de challenger celui-ci avec les auteurs de cette précieuse étude sur l'adaptation de notre Région face au dérèglement climatique ?

Quelle articulation mettez-vous en place avec les recommandations de l'étude du CERAC – le Centre d'évaluation des risques climatiques fédéral – qui a publié mercredi dernier son premier rapport national d'évaluation des risques climatiques ?

Outre cet état des lieux du PACE et cette note d'orientation, avez-vous pris d'autres décisions importantes lors du précédent Gouvernement ?

Vous avez récemment finalisé avec vos collègues le budget initial 2026 qui permettra – ou non – à la Wallonie d'atteindre ses objectifs, notamment climatiques. Pourriez-vous nous indiquer si, en cohérence avec le PACE et la trajectoire climatique wallonne, vous avez renforcé le budget consacré à la transition, notamment dans les transports publics, la politique cyclable, la biodiversité ou l'isolation des logements ?

Nous savons en outre qu'une nouvelle fiscalité carbone sera mise en place à partir de 2028 – et non pas 2027, nous le savons maintenant, puisqu'elle vient d'être reportée depuis le dernier conseil européen – via le mécanisme ETS2. Nous savons aussi que les négociations sur le *burden sharing* ont été l'occasion d'un partage des recettes ETS2 entre les différentes Régions et le Fédéral.

Pourriez-vous nous indiquer où en est la finalisation du plan social Climat et des fiches de travail associées pour dépasser les fameux cinq *bullet points* de votre communiqué de presse ? On en a beaucoup parlé à l'époque, mais on reste sur notre faim avec ce document.

Quand peut-on espérer une adoption complète du plan par la Wallonie et par la Belgique ? Pourriez-vous nous présenter le détail du financement et de l'opérationnalisation de ces cinq mesures wallonnes, maintenant que vous disposez du budget dédié ? C'est un point important pour nous : avez-vous prévu de consacrer 100 % du budget ETS2 – recettes directes et indirectes – à la transition ou uniquement les 25 % dédiés au fonds social Climat ? Avez-vous défini une clé de répartition au niveau des bénéficiaires de ce plan entre les citoyens et les microentreprises ? Quid du secteur associatif et coopératif ? Concernant les citoyens, combien de ménages souhaitez-vous atteindre ?

Enfin, vous allez bientôt partir à Belém, au Brésil, pour la COP30 qui a débuté ce lundi. Ce mardi 4 novembre, un Conseil européen des ministres de l'Environnement et du Climat se réunissait pour finaliser la position européenne à la COP. Y étaient notamment discutées la validation de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2040 – finalement adopté à horizon de moins de 90 % – et la contribution européenne associée.

Si l'Union européenne a heureusement soutenu cet objectif, nous avons appris avec beaucoup de déception que la Belgique s'était abstenue sur celui-ci, rejoignant ainsi la Hongrie et la Slovaquie plutôt que les pays volontaires, décrédibilisant un peu plus notre pays sur la scène internationale. C'est d'autant plus étonnant qu'en juillet dernier, le ministre fédéral du Climat, Jean-Luc Crucke, annonçait que la Belgique rejoindrait les pays ambitieux en jouant « un rôle constructif et influent au sein de la majorité des États membres qui soutiennent la proposition européenne ».

Que s'est-il donc passé pour que la Belgique abandonne cette ambition et se range du côté des pays réactionnaires en matière climatique ? Le ministre Clarinval, qui est un climatosceptique notoire, est-il le nouveau ministre en charge du Climat au niveau fédéral ? Peut-être avez-vous un scoop à nous annoncer.

Quel a été le rôle du Gouvernement wallon, et le vôtre en particulier dans ce débat ?

Qu'en est-il des crédits carbone et des mécanismes de flexibilité ? Les avez-vous soutenus ? Quelles

implications concrètes auront ces décisions pour notre Région ?

Qu'attendez-vous de cette COP ? Avez-vous prévu d'y rencontrer des experts ou membres de la société civile, des entreprises, en lien avec ces questions climatiques ? Si oui, lesquels ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je voudrais tout d'abord dire que l'interpellation tombe à pic, puisque le Gouvernement vient de finaliser un gouvernement thématique sur le climat, qui montre son implication sur ce sujet prioritaire.

Par ailleurs, Madame Tellier, vous avez tout à fait raison : l'heure n'est plus aux constats, mais à l'action et à la mise en œuvre rapide de politiques ambitieuses et volontaristes. C'est ce que fait le Gouvernement. La ministre agit avec méthode, avec cohérence et impact au sujet d'une transition crédible et soutenable pour tous.

Jugez plutôt. Au sortir de la précédente législature, seuls 13 des 295 mesures du PACE, qui avait fait l'objet d'une prise d'actes en 2023, avaient été implémentées. Convaincu de la nécessité d'accélérer la transition et de placer la Wallonie sur la trajectoire des objectifs européens, le Gouvernement a enclenché un important travail d'opérationnalisation et de priorisation avec, à la clé, une feuille de route de près de 100 mesures prioritaires. Six mois plus tard, les résultats sont au rendez-vous : 77 mesures sont en cours de mise en œuvre, 11 sont déjà réalisés – vous nous en parlerez, Madame la Ministre –, ce qui représente un taux d'avancement de 82 % pour l'année. Plus globalement, 54 mesures sont aujourd'hui déjà réalisées, 151 sont en cours, sur un PACE élargi en avril à plus de 300 mesures, et près des deux tiers du plan sont enclenchés.

Sur l'adaptation, le Gouvernement se lance dans l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pluriannuel afin de renforcer la résilience de la Région. La future stratégie couvrira la période 2026-2035 et s'inscrira dans la continuité du plan Air-Climat-Énergie 2030. Elle répondra directement aux enseignements tirés des inondations de 2021.

D'une certaine manière, la Wallonie arrive renforcée pour représenter la Belgique à la COP30. En plus des mesures énoncées, des décisions importantes ont été prises sur le régime des calamités naturelles publiques, sur l'assainissement de l'eau, sur la lutte contre l'amiante, sur la stratégie de développement durable où l'on met fin à des formes de saupoudrage, sur le transport de CO_2, sur le cadre de négociation du *burden sharing* ou encore sur la gestion forestière.

Enfin, je termine ici, le Gouvernement « Climat » qui vient de se tenir a abouti sur de nombreux autres points concrets et impactants. Ceux qui jugeaient ce Gouvernement anti-climat se trompent. Madame la Ministre, vous cherchez à nous en convaincre, vous nous convainquez séance après séance, nous assumons une méthode différente, des mesures concrètes et impactantes, une approche optimiste et positive à la place d'un catastrophisme anxiogène qui nuit très clairement à la transition, enfin, des mesures soutenables, efficaces et objectivées plutôt que dogmatiques et trop souvent culpabilisantes.

Merci, Madame la Ministre, et continuons à accélérer le mouvement et la transition, nous en avons bien besoin.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, selon le nouveau baromètre de la transition publié par l'administration fédérale de l'Environnement, la Belgique est loin des objectifs climatiques. Les réductions d'émissions et la baisse de la consommation d'énergies fossiles doivent être multipliées par deux pour espérer atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Malgré des progrès dans certains secteurs, les tendances actuelles ne permettent ni d'atteindre l'objectif intermédiaire de 2030, -55 % d'émissions, ni celui de neutralité climatique en 2050. Le rapport pointe en particulier la lenteur des progrès dans les bâtiments, les transports et l'agriculture, ainsi que la stagnation de la part des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, quelle analyse la Région wallonne tire-t-elle du baromètre de la transition quant à sa propre trajectoire vers la neutralité climatique ?

Quelles mesures, nouvelles ou renforcées, le Gouvernement wallon entend-il mettre en œuvre pour accélérer la réduction des émissions dans les secteurs les plus en retard : bâtiments, transports, agriculture ?

Quelles adaptations de sa stratégie climatique la Wallonie doit-elle opérer afin d'atteindre les objectifs 2030 et 2050 ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je ne suis pas sûre, mais je le prends positivement, Monsieur le Président.

Madame la Ministre, ma question plus spécifique porte sur les chaudières à mazout. On a déjà eu l'occasion d'échanger sur votre décision de reporter l'interdiction d'installation de nouvelles chaudières à mazout en Wallonie.

Pour rappel, le PACE validé au printemps 2023 prévoyait une interdiction des chaudières à mazout pour

les nouvelles constructions, d'une part, au 1er mars 2025, et une interdiction des nouvelles chaudières, d'autre part, dans les bâtiments existants au 1er janvier 2026 – sauf exception.

The Shifters Belgium chiffre l'impact de cette décision à 1 million de tonnes de CO_2, ce qui correspond à l'évaluation de votre administration tenant compte de la durée de vie des chaudières à mazout. Quand on investit dans une chaudière telle que celle-là, on la garde en effet pendant plusieurs années, voire des dizaines d'années.

Le coût climatique de cette décision est donc énorme – vous ne me contredirez pas, Madame la Ministre. Vous avez répété vous-même que ce report sine die serait compensé par une série de mesures. Un an après votre annonce, nous sommes toujours dans l'attente des mesures de compensation et de nouvelles précisions quant au calendrier de sortie du mazout.

Comment avez-vous prévu de compenser une émission de pratiquement 60 000 tonnes de CO_2 par an ?

Ces chiffres ont-ils été pris en compte dans l'état d'avancement du PACE présenté au Gouvernement le 6 novembre dernier ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser ses questions.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la 30e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, appelée COP30, se tient en ce moment à Belém, au Brésil. Cette édition revêt une importance particulière, puisqu'elle doit marquer la mise à jour des contributions déterminées au niveau national, ainsi que des engagements internationaux en matière de stratégies d'adaptation et de financement climatique, avec l'élaboration d'une feuille de route visant à mobiliser 1 300 milliards de dollars de financement climatique.

Vous vous rendrez vous-même, avec votre homologue fédéral en charge du Climat, à cette COP.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous interroger sur la préparation et la position de la Wallonie. Quelle position notre Région entend-elle défendre au sein de la délégation belge durant cette COP30, notamment sur les objectifs de réduction des émissions, le financement climatique et les stratégies d'adaptation ?

Comment la Wallonie se positionne-t-elle par rapport à la révision des contributions nationales ? Comment compte-t-elle contribuer à la cohérence de la position belge dans les négociations, en particulier sur les sujets relatifs à l'adaptation, la biodiversité et le financement climatique international ?

Enfin, quels sont vos principaux objectifs pour cette COP30 ?

Madame la Ministre, ma seconde question fait suite aux échanges que nous avons eus lors de notre dernière commission. Je vous avais interrogée sur l'accord intervenu le 6 octobre dernier entre le Gouvernement fédéral et les entités fédérées sur le PNEC, qui constitue une étape importante de la politique climatique belge.

Lors de notre échange, vous m'avez fixé rendez-vous à une date postérieure au 6 novembre, puisque ce jour-là se tenait un conseil des ministres spécialement dédié au climat. Au cours de celui-ci, les résultats de la feuille de route du PACE – adopté en avril 2025 et visant une centaine de mesures prioritaires – seraient présentés.

Je me permets de revenir vers vous afin de procéder au suivi de ce dossier. Quels sont les résultats de cette feuille de route ? Quelles sont les principales avancées par rapport à la feuille de route 2025 et, au contraire, où se situent les blocages éventuels sur les mesures à mettre en œuvre dans le cadre du PACE ? Quel est le bilan de la situation ? Quelles sont les prochaines étapes ? Allez-vous procéder à une nouvelle priorisation des mesures à mettre en place, notamment au travers d'une feuille de route 2026 ?

M. le Président. – La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, à l'instar de mes collègues, je souhaite me joindre au débat, car le récent baromètre de la transition publié par l'administration fédérale de l'environnement dresse un état des lieux détaillé des progrès de notre pays vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Il met en évidence des avancées encourageantes, notamment le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions industrielles ou encore l'essor de certaines technologies, comme les pompes à chaleur.

A contrario, le rapport dresse une analyse objective et invite à accélérer le rythme de réduction des émissions afin de renforcer la baisse de la consommation d'énergies fossiles.

En la matière, vous avez déjà mis en œuvre beaucoup de mesures du PACE, avec notamment une priorisation de toute une série de mesures qui peuvent directement avoir un impact concret sur le terrain.

De quelle façon analysez-vous ce rapport pour ajuster, voire renforcer, la mise en œuvre du PNEC ? À la lecture de ce rapport, souhaitez-vous changer l'ordre de priorité qui a été fixé ?

Quelles mesures pourraient être envisagées à court et moyen termes pour soutenir l'électrification des

usages et encourager un transfert modal plus marqué dans les transports, tout en garantissant – c'est une préoccupation majeure – la compétitivité et le pouvoir d'achat des citoyens ?

Comment les conclusions de ce rapport s'intègrent-elles dans la réflexion plus large sur la stratégie climatique de long terme que le Gouvernement souhaite développer ?

J'en profite pour vous féliciter pour le rôle crucial que vous avez joué en assumant la présidence de la Commission nationale Climat, où les avancées sont extrêmement positives. Comme l'a dit mon collègue, on passe de la parole aux actes. Il est plus que temps d'engranger des mesures concrètes qui vont dans la bonne direction.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, dans le journal *Le Soir* du 3 novembre dernier, nous pouvons lire ceci : « Sans mesures fortes, la neutralité climatique est hors d'atteinte ».

Selon le baromètre de la transition de l'administration fédérale, la réduction des émissions et la baisse de la consommation d'énergies fossiles doivent doubler pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Il est indiqué que, dans le bâtiment, les émissions diminuent trop lentement.

Or, depuis février 2025, cela ne s'est certainement pas arrangé puisque c'est à cette date que le Gouvernement MR-Engagés a décidé de raboter de 60 % les primes énergétiques pour la rénovation et l'isolation des logements.

Selon Embuild, la fédération de la construction, trois quarts des entreprises constatent une baisse de la demande depuis la réforme et un quart des clients ont annulé leur projet.

Tous ces projets d'amélioration énergétique de logements annulés ou réduits représentent des émissions de gaz à effet de serre qui auraient pu être évitées.

Quelles mesures fortes prenez-vous pour augmenter le rythme des rénovations énergétiques afin d'atteindre la neutralité climatique ?

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin pour poser ses questions.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, le dernier Baromètre de la transition du SPF Santé publique relève que, malgré de nombreux engagements, la Belgique doit aujourd'hui doubler le rythme de réduction de ses émissions pour espérer atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Il pointe également que l'empreinte carbone par habitant est restée quasi stable depuis 30 ans, essentiellement en raison de la consommation des ménages, de la mobilité, du logement et de l'alimentation. Ce rapport insiste aussi sur la nécessité de renforcer la coordination entre niveaux de pouvoir fédéral et régionaux, ainsi que d'accélérer la transition juste et inclusive.

Quelles mesures concrètes, notamment dans le cadre du plan Air-Climat-Énergie 2030, le Gouvernement wallon compte-t-il renforcer ou accélérer spécifiquement pour répondre à ce retard de la Belgique vers la neutralité ?

La Wallonie dispose-t-elle d'indicateurs propres pour suivre l'empreinte carbone des ménages, et envisage-t-elle de cibler davantage les secteurs les plus émetteurs identifiés dans ce rapport et à ce que pointe le Baromètre de la transition du SPF Santé publique pour que la Belgique comble son retard vers la neutralité ?

La Wallonie dispose-t-elle d'indicateurs propres pour suivre l'empreinte carbone des ménages ? Envisage-t-elle de cibler davantage les secteurs les plus émetteurs identifiés dans ce rapport en question ?

Comment le Gouvernement wallon entend-il améliorer la coordination avec l'État fédéral – même si on en a déjà parlé, j'entends et j'attends votre réponse – pour optimiser l'efficacité des politiques climatiques et garantir que la transition juste n'aggrave pas les inégalités sociales ?

Puis-je enchaîner, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Oui, votre question suivante porte sur la neutralité et la coordination interrégionale à la Commission nationale Climat.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, le dernier baromètre de la transition publié par l'administration fédérale de l'Environnement met en lumière le retard préoccupant de la Belgique concernant ses objectifs climatiques et nécessitant un doublement du rythme de réduction des émissions pour espérer atteindre la neutralité carbone en 2050. Cet appel à une accélération significative intervient alors que vous assumez la présidence wallonne de la Commission nationale Climat, instance interrégionale de coordination de la politique climatique.

Quelle est votre analyse des conclusions de ce baromètre quant à la trajectoire belge, plus précisément wallonne, vers cette neutralité carbone ? Pouvez-vous effectuer un état des lieux actualisé des progrès, des retards et des principaux freins rencontrés en Wallonie dans la réalisation des objectifs climatiques, secteur par secteur ?

Sous votre présidence, comment la Wallonie entend-elle renforcer la coordination, l'ambition des politiques

climatiques ? Quelles nouvelles mesures aux décisions communes pourraient être envisagées ?

J'enchaîne, Monsieur le Président.

Je souhaite également vous interroger sur le rôle de la Wallonie dans l'action climatique, spécifiquement sur l'aspect des droits fondamentaux pour la COP30 qui se tient à Belém – qui a débuté et qui se déroule du 10 au 21 novembre 2025. Je souhaite parler d'Amnesty International, qui a interpellé les autorités belges et les entités fédérées à propos de la cohérence entre les politiques climatiques et les engagements internationaux en matière de droits fondamentaux.

Cette organisation appelle les États à replacer la justice climatique et les droits fondamentaux au cœur des décisions de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à garantir une transition énergétique juste, et à renforcer la protection des défenseurs de l'environnement.

Amnesty rappelle que les températures moyennes mondiales ont franchi en 2024 le seuil de 1,5 degré par rapport à l'ère préindustrielle. Les effets du dérèglement climatique se traduisent déjà, en Belgique comme ailleurs, par des atteintes concrètes aux droits fondamentaux : précarité énergétique, inondations, insécurité alimentaire, dégradation de la santé ou du logement.

Cela fait maintenant longtemps que l'on essaie et que l'on s'attelle à lier la problématique de l'environnement à celle de la santé. Dans ce contexte, l'avis rendu par la Cour internationale de justice en juillet 2025 rappelle que les États ont une obligation juridique : celle de prévenir les atteintes climatiques et de réparer les dommages subis, y compris par un financement climatique accru et équitable.

Comment le Gouvernement wallon intègre-t-il cette dimension droits fondamentaux, droits humains, justice climatique dans sa préparation et votre préparation pour la COP30, à laquelle vous allez bientôt vous rendre ? La Wallonie compte-t-elle renforcer ses instruments pour garantir que la transition énergétique soit juste, équitable et inclusive, notamment pour les ménages plus modestes, les familles monoparentales, les ménages plus exposés à la précarité et donc plus vulnérables ?

Envisagez-vous une participation accrue de la Wallonie aux mécanismes internationaux de coopération, de financement climatique ou de suivi des pertes et dommages ? Enfin, au regard de ce rapport et de ce qu'avance Amnesty International, quelles actions concrètes le Gouvernement entend-il prendre pour protéger et valoriser les défenseurs de l'environnement et les acteurs de la société civile, conformément aux recommandations qui sont fournies par cette association ?

Je souhaite embrayer directement avec l'accord ou plutôt l'absence de position sur le nouvel objectif climatique européen à l'occasion de la tenue de la COP, qui vient d'être ouverte à Belém, au Brésil.

En effet, la Belgique ne dispose toujours pas d'une position commune claire sur le nouvel objectif climatique européen pour 2040. La Commission européenne a proposé une réduction de 90 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040, assortie de mécanismes de flexibilité pour répondre aux enjeux de compétitivité industrielle. Notre pays est donc encore dans l'expectative. C'est un problème éternel en Belgique, soit un manque de coordination entre nos entités fédérées et un problème de dialogue entre francophones et Flamands. Le représentant permanent adjoint de la Belgique auprès de l'Union européenne a récemment indiqué que la Belgique était prête à soutenir cet objectif uniquement si des garanties claires et crédibles sont inscrites dans les articles de la future loi climatique de l'Union européenne. Or, cette position reste toujours floue. Il apparaît qu'aucun accord ferme n'a encore été trouvé entre le Fédéral et les entités fédérées. La Wallonie est directement concernée par la trajectoire de réduction des émissions, par la répartition des efforts à venir, la décarbonation, et cetera.

Pouvez-vous confirmer qu'à ce jour aucune position belge concertée n'a encore été adoptée dans le cadre des négociations européennes sur les objectifs climatiques 2035-2040 ? Cela reste flou. C'est toujours très compliqué d'avoir les informations. Avec l'abstention de la Belgique, quelles sont, à ce stade, les positions défendues par la Wallonie au sein du groupe de coordination Climat ? Concernant la cible, c'est-à-dire la réduction de 90 % et les mécanismes de flexibilité proposés par la Commission, comment la Wallonie évalue-t-elle l'équilibre entre ambition climatique, compétitivité économique et justice sociale dans ce nouveau cadre européen ? Enfin, la Wallonie plaide-t-elle, comme certains États membres, pour un renforcement des mécanismes de solidarité et d'investissement européens, comme le Fonds social pour le climat et les recettes ETS2, afin d'éviter un transfert injuste des coûts vers les ménages et les entreprises régionales ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, plusieurs d'entre vous m'ont interrogée sur les différents volets de la politique climatique wallonne, mais aussi sur les actualités récentes, notamment la publication du baromètre de la transition par le SPF Environnement.

J'ai pris connaissance de cette nouvelle édition avec intérêt, mais je tiens à préciser que ce rapport n'a pas été réalisé en concertation avec les Régions. Mon

administration et mon cabinet s'en sont saisis dès sa publication pour en faire une analyse approfondie, mais aucune conclusion ne peut en être tirée à ce stade. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un exercice qui repose sur les données de 2023 et sur des tendances passées extrapolées au moyen d'une régression linéaire. Si cet outil présente un intérêt analytique certain, sa valeur prédictive reste limitée. Les dynamiques réelles dépendent, en effet, de nombreux paramètres, notamment des politiques récentes et des évolutions conjoncturelles, qui ne sont pas encore intégrées dans ce type d'exercice.

Cela étant, tout n'est pas négatif, loin de là. La majorité des secteurs réduisent leurs émissions. Les résultats montrent une dynamique positive dans plusieurs domaines : la capacité éolienne installée, la consommation de bioénergie, les émissions du secteur chimique ou encore celles de l'élevage. En revanche, la diminution de la capacité d'absorption des sols et de la végétation, par exemple, en particulier des forêts, reste préoccupante. Nous savons que notre principal puits de carbone, la forêt wallonne, a vu sa croissance diminuer d'environ 50 % ces dernières années.

Face à ces constats, le Gouvernement wallon agit. Nous avons engagé la mise en œuvre du PACE 2030, et les résultats sont là. Six mois après l'adoption de la feuille de route 2025, 77 mesures sur 97 sont déjà entamées, 11 sont implémentées, et il ne reste que 7 mesures à lancer d'ici la fin de l'année, dont certaines ont d'ailleurs été enclenchées depuis l'écriture de cette réponse. Deux mesures rencontrent des freins ponctuels, mais nous les suivons de très près. De manière plus globale, deux tiers du plan sont enclenchés sous cette législature, avec notamment des mesures dans les secteurs du bâtiment, du transport et de l'agriculture. Une réunion du comité de pilotage est prévue en février 2026 pour discuter de la priorisation de nouvelles mesures pour l'année 2026.

Notre ambition de respecter les objectifs du PACE reste inchangée. Jusqu'à preuve du contraire, la Wallonie n'a pas à rougir de son bilan. En seulement 6 mois, nous avons enclenché plus de mesures que le Gouvernement précédent depuis la prise d'acte du PACE en 2023.

De manière générale, la mesure d'interdiction des chaudières au mazout sera compensée. Nous y travaillons. Le Gouvernement s'est focalisé sur les actions les plus urgentes, à savoir la mise en œuvre des mesures existantes dans le PACE. Notre souhait est de mettre en place une alternative viable qui ne prend pas les ménages et les entreprises à la gorge.

Ces progrès traduisent une volonté claire : accélérer la transition et rendre notre économie plus résiliente, sans perdre de vue la soutenabilité des efforts demandés tant pour nos ménages que pour nos entreprises.

Pour ce qui est du PACE 2040, le Gouvernement a donné son feu vert au lancement des travaux. Ce nouveau plan devra répondre aux objectifs européens et tirer les enseignements du PACE 2030.

Il s'appuiera sur l'ensemble des études existantes et se concentrera sur un nombre limité de mesures chiffrées, objectivables et structurantes. Il devra également intégrer les grands axes stratégiques développés en parallèle, notamment ceux portés dans le cadre de la stratégie intervectorielle.

Madame Lambelin, vous avez évoqué la coordination avec l'État fédéral. Vous le savez, la gouvernance climatique en Belgique est particulièrement complexe, compte tenu de la répartition des compétences entre les quatre entités fédérées et du caractère transversal des politiques concernées. Lors de la Commission nationale Climat du 5 novembre, la présidence wallonne a proposé de mandater le groupe de travail « Gouvernance » afin de lancer une réflexion sur des pistes concrètes d'amélioration de la gouvernance climatique intrabelge. Les différentes entités doivent encore se prononcer sur cette initiative wallonne.

Vous l'avez évoqué, Madame la Députée, notre fonctionnement intrabelge ne m'a pas permis de défendre une position lors du Conseil européen sur le climat du 6 novembre. La Flandre ayant décidé, en amont de celui-ci, de ne pas marquer son accord pour négocier sur le texte proposé le dimanche soir par la présidence danoise, considérant celui-ci trop éloigné de sa position. Il est de mon devoir de respecter à la lettre nos processus de gouvernance intrabelge.

Pour rappel, la Wallonie s'était alignée sur l'accord fédéral de juillet qui précisait qu'elle pouvait soutenir un objectif de réduction de 90 % sous conditions. Il me semble que le texte adopté mercredi matin par une majorité qualifiée de pays européens contient des avancées qui répondent pour partie à ces demandes, mais à nouveau, l'accord des quatre entités est nécessaire à la prise de position de la Belgique.

Concernant l'empreinte carbone des ménages wallons, nous ne disposons pas encore d'indicateur propre, mais les données fédérales montrent que la Wallonie, comme les deux autres Régions, est importatrice nette d'émissions de CO_2. Cela signifie que notre empreinte dépasse nos seules émissions de production. C'est un signal important, qui conforte la nécessité d'agir à la fois sur nos modes de production et sur nos modes de consommation, avec des solutions viables pour les ménages et les entreprises.

M. Dupont m'a interrogée sur la rénovation énergétique. La directive PEB nous oblige à établir un Plan national de rénovation des bâtiments, et la Wallonie est pleinement mobilisée sur ce dossier. Le Plan wallon de rénovation est en cours d'élaboration. Il

fixera une feuille de route claire pour atteindre un parc immobilier à haute efficacité énergétique et décarboné d'ici 2050. Il imposera des standards de performance minimaux pour les bâtiments résidentiels et non résidentiels, et proposera des actions concrètes dans les domaines du financement, de l'accompagnement, de la simplification administrative et du soutien aux filières de la construction qui, je le précise, sont et seront associées très étroitement à cette réforme.

Un travail est également en cours pour une révision durable du régime de soutien à la rénovation énergétique, afin d'apporter de la stabilité et de la visibilité à la fois pour les citoyens et pour les entreprises du secteur.

Passons maintenant au volet international.

La semaine prochaine, je représenterai la Belgique à la COP30 de Belém. Pour ce qui relève des négociations intra-européennes, le ministre Jean-Luc Crucke sera le chef de délégation belge.

Ma première mission sera de participer aux réunions ministérielles européennes, au sein desquelles la position commune de l'Union européenne, fixée en amont par le Conseil Environnement, est ajustée et défendue au fil des négociations.

En marge des négociations, je mettrai également à profit la COP30 pour renforcer les partenariats internationaux de la Wallonie et de la Belgique. Plusieurs contacts bilatéraux sont prévus avec des partenaires européens et extra-européens, afin d'échanger sur la tarification du carbone, la coopération internationale en matière climatique et le soutien aux pays les plus vulnérables.

Je participerai également aux *contributor dialogues*, où la Wallonie annoncera de nouveaux engagements financiers dans plusieurs fonds multilatéraux dédiés au climat.

Enfin, j'interviendrai dans une séance d'échanges organisée par l'Organisation internationale de la francophonie, avant de rencontrer divers acteurs institutionnels et agences internationales, dont l'IRENA, pour renforcer la coopération dans le domaine des énergies renouvelables.

En parallèle, plusieurs rencontres sont également prévues avec les parties prenantes belges présentes à Belém pour assurer une bonne coordination de la délégation belge et valoriser les initiatives wallonnes à l'international.

Toutes ces démarches ont un objectif clair :
- consolider nos partenariats ;
- soutenir une ambition climatique mondiale accrue ;
- mobiliser des ressources, là où elles font la différence, au service des populations les plus vulnérables.

Sur le volet international, la Wallonie défendra à Belém une position à la fois ambitieuse et pragmatique, pleinement alignée sur l'Accord de Paris, mais également lucide sur les réalités mondiales. Soyons clairs : l'Europe, qui représente moins de 6 % des émissions mondiales CO_2, ne peut pas sauver le climat à elle seule. L'enjeu aujourd'hui est que toutes les grandes économies fassent leur part, en mettant à jour leurs contributions déterminées au niveau national et en participant davantage à l'effort collectif mondial.

La transition climatique ne peut réussir que si elle repose sur la responsabilité partagée et sur des règles du jeu équitables. C'est pourquoi la Wallonie plaidera pour que les économies émergentes, qui disposent aujourd'hui de moyens considérables, participent plus activement au financement climatique international.

Je rappelle que la Wallonie poursuit un programme d'action climatique international ambitieux, à hauteur de 13 millions d'euros, combinant atténuation et adaptation.

En réponse à la question de Mme Lambelin, je précise que la question de la transition juste fait l'objet de considérations explicites dans le projet de position belge et que les projets soutenus via le financement climatique international de la Wallonie intègrent ces aspects. De même, nous défendrons la généralisation des mécanismes de tarification du carbone à l'échelle mondiale, afin qu'une part croissante des émissions globales soit couverte par un prix du carbone.

C'est la condition pour établir un *level playing field* mondial et garantir que la compétitivité s'appuie sur l'innovation plutôt que sur le dumping environnemental.

La Wallonie contribuera, en outre, aux discussions sur la construction d'indicateurs concrets pour opérationnaliser l'objectif mondial sur l'adaptation, afin que les engagements internationaux se traduisent en résultats mesurables.

Je continuerai à plaider pour des COP plus efficaces et plus sobres, centrées sur la mise en œuvre, la coopération et la transparence, plutôt que sur la prolifération des procédures et la multiplication de *side events*.

Venons-en maintenant à la stratégie et au plan wallon d'adaptation.

Le Gouvernement en a pris acte. La stratégie fixera les orientations et objectifs à moyen et long termes pour renforcer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique. Le plan d'action, lui, ciblera un nombre limité de mesures structurantes, quantifiables et

à fort impact. Ce travail est en cours avec l'AWAC, qui désignera prochainement un prestataire externe.

Vous abordez la question du recrutement, Madame Tellier. À l'époque, mon prédécesseur lui-même a posé le choix de l'externalisation pour l'étude de vulnérabilité. Aujourd'hui, une réflexion globale est en cours sur la fonction publique. Dans ce cadre également, plus précisément sur les besoins de l'AWAC, je m'en suis déjà ouverte dans cette Commission.

Je le dis clairement, il n'est pas question de dépenser des montants démesurés. Le budget a été évalué avec rigueur et prudence. Nous voulons avancer efficacement, à un coût maîtrisé, sur une priorité majeure de l'action climatique wallonne.

Enfin, un mot sur l'ETS2 et le plan social Climat.

Le Conseil européen a décidé de reporter d'un an l'entrée en vigueur du mécanisme, qui s'appliquera désormais à partir de 2028. Cela ne suspend pas le travail sur le plan social Climat : la finalisation des fiches se poursuit en suite du récent accord intrabelge sur la répartition des moyens. Je le rappelle, les recettes du fonds social Climat visent à protéger les ménages les plus vulnérables et les microentreprises, conformément au cadre européen.

La coordination du plan étant opérée par le ministre-président, je vous invite à lui adresser vos questions budgétaires et opérationnelles à ce sujet. Les recettes de l'ETS2 feront l'objet d'un accord global et équilibré avec d'autres sources, comme le CEBAM, et ces discussions sur le *burden sharing* seront lancées avant la fin de l'année, sous la présidence wallonne de la CNC.

La Wallonie reste pleinement engagée dans une transition ambitieuse et crédible, au service de son territoire, de ses citoyens et de ses entreprises, sans qui aucune action climatique n'est possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, je vais répondre sur différents éléments. Tout d'abord, concernant la COP, oser dire que l'Union européenne ne doit pas faire grand-chose au niveau climatique, parce qu'elle n'est responsable que de 6 % des émissions de gaz à effet de serre, j'avoue que c'est un peu fort de café.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit !

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Vous devez vous rendre compte que la manière dont vous le dites fait le lit de tous ceux qui veulent freiner toute ambition climatique. C'est vraiment problématique quand on a une responsabilité ministérielle. C'est nier par ailleurs la responsabilité historique des pays européens, qui portaient une responsabilité au niveau de la production des émissions de gaz à effet de serre de 15 % en 1990. C'est nier aussi la responsabilité des consommateurs, de tous nos modes de consommation qui, eux-mêmes, provoquent des émissions de gaz à effet de serre dans d'autres pays, notamment en Chine. En effet, nous consommons beaucoup plus que ce que notre empreinte écologique ne le permet. C'est un peu une attitude « après nous, les mouches » qui pose vraiment une série de problèmes.

J'en viens à l'objectif 2040 et l'abstention belge. Que la Flandre puisse tout bloquer est évidemment lamentable. Heureusement que les autres États membres ont été plus courageux et surtout, plus réalistes par rapport aux besoins.

Je reste hallucinée : vous n'avez pas réagi sur le fait que le MR sabote les objectifs climatiques au niveau fédéral et que les Engagés laissent faire. Franchement, cela pose véritablement problème lorsque l'on se réclame d'une action climatique soi-disant ambitieuse.

Concernant la politique d'adaptation, il n'est pas du tout équivalent d'externaliser une étude scientifique multidisciplinaire, pour disposer d'un diagnostic de vulnérabilité, et une politique publique, comme votre stratégie d'adaptation. Cela n'a pas du tout la même portée. Vous allez externaliser le travail qui pourrait être fait par votre administration et qui sera dès lors plus coûteux, alors qu'il devra quand même être porté à un moment donné par cette administration.

Mais c'est surtout sur le PACE que je reste la plus dubitative. Premièrement, vous chargez le précédent Gouvernement en indiquant qu'il aurait soi-disant traîné sur le PACE 2030. Rappelons, chers collègues, que le PACE a nécessité un travail approfondi avec différents experts, des panels citoyens, la consultation de l'ensemble des *stakeholders* wallons, pour aboutir à un plan d'action complet et méthodique.

Ce travail a pu être validé par le Gouvernement en avril 2023, soit cinq mois avant que le MR décide de bloquer tout le travail du Gouvernement et d'entrer en campagne électorale anticipée.

Vous oubliez de dire aussi que malgré l'attitude de votre parti, malgré le fait que le PACE était défini à l'horizon 2030, dès la première année de mise en œuvre, 61 % des mesures étaient en cours et 9 % étaient déjà terminées. Je vous saurais gré de ne pas tronquer les chiffres en faisant de nouveau de la sélection et en orientant l'interprétation.

Deuxièmement, vous indiquez avancer à grands pas dans le PACE et votre feuille de route. Étant donné que c'est une feuille de route pour l'année 2025 et que nous sommes le 13 novembre, j'ai envie de dire : il ne manquerait plus que cela que vous ne soyez pas bien avancée sur votre feuille de route, qui est une feuille de route annuelle.

J'ai d'ailleurs failli tomber de ma chaise en lisant dans *La Libre* que vous aviez tout simplement terminé – tenez-vous bien – l'accélération et la massification du soutien à la rénovation de biens privés comme publics, le renforcement de l'accès à l'énergie, ou encore la sortie du mazout de chauffage. Il faut le dire vite, tout de même, que le Gouvernement ait terminé tout cela. Or, vous avez coupé massivement dans les primes à la rénovation, mis un secteur à l'arrêt causant de nombreuses faillites, ainsi qu'un nouveau régime de soutien pour l'heure inconnu, mais qui est annoncé pour octobre 2026. Vous avez également reporté l'interdiction de l'installation des chaudières à mazout, réduit les budgets des transports publics et des politiques cyclables.

Pourtant, dans *La Libre Belgique,* vous annoncez avoir terminé ces mesures. C'est tout à fait incompréhensible.

Ensuite, vous sortez cette feuille de route ramassée, pour le moins lapidaire, après huit mois de Gouvernement, sans aucun budget, sans aucun calendrier, avec un *cherry picking* de chaque ministre et quelques mesures à la sauce Engagés comme une journée sans voiture en Wallonie. Youpi, cela va sauver le climat !

Depuis lors, aucune précision sur l'avancement de ces mesures. Aujourd'hui non plus d'ailleurs, hormis quelques statistiques générales. Je fais la demande formelle aujourd'hui à Mme la Ministre de disposer d'un état des lieux détaillé, mesure par mesure de l'avancement de cette feuille de route.

Vous aviez également indiqué que toute incidence éventuelle de l'actualisation du PACE sur les émissions serait compensée afin de garantir le maintien des objectifs climatiques. Je ne vous ai pas entendue sur le sujet. Oui, vous avez dit que l'on allait compenser sur les citernes à mazout, mais on n'a de nouveau aucune info sur le calendrier de votre travail en la matière. Cela commence à faire un peu long.

Je me permets également de vous rappeler que si la Wallonie n'a pas été condamnée dans le cadre de l'affaire Climat, c'est justement parce que le PACE 2030 validé par le précédent Gouvernement visait 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec un plan clair pour y arriver. Si vous détricotez le PACE ou l'affaiblissez, il faudra s'attendre à des affaires devant les tribunaux pour le Gouvernement wallon. C'est un risque juridique à ne pas négliger.

Pour toutes ces raisons, nous déposerons, Monsieur le Président, une motion invitant le Gouvernement à renforcer son action climatique à ces différents niveaux.

M. le Président. – M. Janssen ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Dans ce sujet complexe, il doit y avoir un esprit de confiance. Je tiens tout de suite à dire que les Engagés, que j'ai rejoints, sont concernés de très près par le durable et l'environnement. On suit cela de très près. Autant être clair et précis ; je n'ai pas de leçon à recevoir.

On sera très attentifs, Madame la Ministre, notamment sur le plan d'action. Je rejoins la demande de Mme Tellier d'avoir un tableau de bord pour assurer le suivi. C'est important pour retrouver une confiance et voir qu'un chemin est pris pour respecter les engagements et approcher au mieux ce qui a été décidé au niveau européen.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – J'ai pris bonne note des résultats encourageants du suivi de la feuille de route du PACE 2025. Quand vous avez établi cette feuille de route, vous avez voulu viser le pragmatisme et l'efficacité pour le plus grand nombre. Il y a encore un chemin à faire. J'entends que le travail est déjà lancé pour la mise en route du PACE 2040. Il est important de revenir au cœur de cette commission pour nous présenter à chaque fois le bilan, le suivi de mesures.

Au niveau de la COP30, il est important – vu les difficultés intrabelges de se mettre d'accord sur certaines mesures – de garder le cap au niveau de la Wallonie, de continuer à développer des partenariats et des coopérations dans un cadre de maintien des accords auxquels on s'est inscrits – que ce soient l'Accord de Paris ou encore les autres conventions qui ont été signées – pour que notre trajectoire soit bien maintenue, tout en respectant un pragmatisme. Il s'agit d'être lucide et que ce qu'on met en place soit bien réalisable et ne reste pas simplement des objectifs non atteints. C'est important de travailler à l'efficacité des mesures et à la réalité du cadre dans lequel on s'inscrit. On restera attentifs à ce volet d'enjeux climatiques et de transition énergétique.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse, pour votre analyse et votre feed-back mesuré par rapport au rapport et à ce baromètre de la transition. Je me réjouis, en entendant les collègues, que cette compétence importante – ô combien difficile, tellement elle est transversale – soit entre les mains d'une ministre libérale. On aurait tendance à croire, à écouter les débats, que cette matière est l'apanage de l'une ou l'autre formation politique. Vous l'avez rappelé, c'est l'affaire de tous, à la fois en termes de formation politique, mais également de tous au niveau mondial.

Je vous rejoins dans cette analyse factuelle de faire en sorte que les règles soient équitables pour tout le monde. Si l'on ne se bat pas avec les mêmes règles,

alors les dés sont pipés et on sait les impacts collatéraux que tout cela peut avoir.

Je voudrais vous remercier pour cette approche pragmatique qui tranche avec le passé. On peut avoir de grandes idées, de grandes théories, mais l'important, vous l'avez souligné, est de choisir des mesures impactantes qui vont pouvoir porter leurs fruits.

Je me réjouis également du ton qui est le vôtre. J'entends, depuis des années et à travers tous les médias, relayé de manière plus cinglante par certaines formations, un discours catastrophique, culpabilisant, et cetera. Ce n'est pas de cette manière que l'on fera avancer les choses, les électeurs ne s'y sont pas trompés. Je préfère une approche plus optimiste, plus positive, comme vous venez de la décrire, avec des mesures soutenables. C'est important. On n'est pas ici pour tordre le cou. Résoudre un problème pour en créer un deuxième, cela n'a évidemment aucun sens.

Dans cette direction, Madame la Ministre, nous continuerons à vous suivre avec un soutien total par rapport à des mesures très difficiles qui, je l'espère, porteront leurs fruits rapidement, d'ici quelques années.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Merci pour ces éléments de réponse.

D'abord, vous soulignez que des choses avancent. Oui, des choses avancent : un peu plus d'éoliennes, un peu plus de voitures électriques, ce genre de choses.

Les constats sont clairs : ce n'est pas avancer petit à petit, c'est doubler le rythme, et cela ne se fera pas en claquant des doigts, en espérant que l'on va avoir deux ou trois éoliennes de plus et que tout va se résoudre.

Je ne crois pas non plus que l'on va y arriver via des ETS qui vont taxer les gens de manière globale et disproportionnée. On peut transformer notre société en offrant des alternatives : la gratuité des transports en commun, l'isolation collective, une politique énergétique publique. D'ailleurs, j'ai hâte de voir votre feuille de route pour la rénovation afin de savoir si elle est du côté de l'alternative ou de la punition, mais j'ai déjà quelques idées.

Pour moi, les leviers politiques existent : l'isolation, l'énergie, le logement. Miracle, la ministre du Climat gère aussi le logement et l'énergie. Normalement, avec cela, on devrait pouvoir avancer très rapidement, mais quand on coupe 60 % des primes énergétiques, on a l'impression que vous êtes plutôt du côté du frein que du côté de la pédale.

Des prêts bancaires à 0 %, on a entendu parler d'amendes à des petits propriétaires comme une piste possible. Si l'on ajoute à cela l'ETS2 qui va impacter jusqu'à 400 euros les travailleurs, on est plutôt vers de l'angoisse que vers un plan climatique qui va apporter des alternatives. Il faut reconnaître que vous n'êtes pas très aidée par votre propre parti. On peut dire que le MR est peu ambitieux sur le climat. En effet, entre M. Clarinval qui dit qu'il faut mettre les normes climatiques sur pause, votre président de parti qui pense que la technologie suffira, on se demande parfois si le MR ne confond pas neutralité carbone et immobilité politique. Ce n'est pas exactement la même chose, même si vous êtes du genre à le faire. Annoncer un nouveau régime de primes pour octobre 2026, alors que les objectifs 2030 approchent, disons que vous préparez la course contre la montre en commençant par la sieste.

Même s'il vous reste trois ans et demi après octobre 2026, rien ne prouve que votre nouveau système sera efficace. J'espère que l'on accélérera un peu.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, merci pour vos éléments de réponse. Effectivement, j'avais quatre questions, donc, je vais essayer de structurer ma réplique.

Concernant le baromètre SPF Santé, vous avez souligné qu'il a été réalisé sans concertation. C'est le problème numéro un de notre pays. Le fait que le résultat de ce baromètre soit inquiétant, c'est le problème numéro deux.

Vous avez souligné qu'il y avait encore de nombreux efforts à faire et que votre cabinet, ou en tout cas la Wallonie, est en train d'analyser la situation. Donc, il est évident que l'on reviendra vers vous concernant spécifiquement les résultats de ce baromètre et votre analyse purement wallonne, Madame la Ministre.

Pouvez-vous nous fournir un plan récapitulatif de toutes les mesures du PACE ? Ce qui est déjà mis en œuvre, ce qui est en cours, ce qui reste à mettre en œuvre, et cetera. Je vous demande cela afin que l'on puisse l'aborder dans cette Commission avec un véritable tableau sous les yeux. Je pense que ce serait vraiment utile, pour nous, pour avancer ensemble et pour faire correctement notre travail de parlementaires.

Sur l'accord de la COP qui s'est ouverte ce 10 novembre, il n'y a toujours pas d'accord, parce qu'il y a un blocage flamand qui est d'ailleurs annoncé d'emblée. C'est une honte pour notre pays et je déplore cette situation. On l'a déplorée aussi par le passé. Ce n'est pas la première fois que la Flandre bloque les positions belges au niveau européen. C'est une catastrophe à d'autres niveaux aussi, pas uniquement sur le plan environnemental, mais à chaque fois, la Belgique doit s'abstenir au niveau européen et ne peut même pas s'exprimer, finalement, alors que l'on est face à une urgence climatique absolue et à des enjeux essentiels. C'est vraiment déplorable, à chaque fois, que la Belgique se retrouve sans voix au niveau européen,

alors que le siège des institutions européennes se trouve sur son territoire. C'est un non-sens total.

Au-delà de cette situation, il y a plusieurs problèmes tels que le blocage et l'absence d'accord. Je me demande aussi si, à un moment donné, les ministres qui veulent avancer véritablement ne doivent pas se positionner clairement dans les médias.

Il y a un autre problème que je remarque, et qui est croissant depuis 2018, c'est qu'en fin de compte, on parle de moins en moins de la COP dans la presse. On en parle un petit peu maintenant parce qu'elle vient de se lancer, et cetera. Certes, on est dans une crise économique et sociale importante avec une crise du pouvoir d'achat, mais on reste face à une urgence climatique absolue et on a l'impression que cela passe comme cela, que la Belgique va s'y rendre sans accord et que l'on ne doit même plus véritablement en faire écho, ce qui, à mon sens, est un vrai problème.

Ma demande est assez claire : les ministres et les pouvoirs qui veulent véritablement avancer, et qui se retrouvent bloqués par un certain niveau de pouvoir, ne doivent-ils pas se positionner clairement ensemble dans les journaux ou dans la presse ? Cela me semble essentiel.

Nous allons rappeler les enjeux – même si cela a déjà été fait – qui sont colossaux.

Il y a la réduction des gaz à effet de serre pour 2035, pour laquelle j'ai l'impression qu'on est loin du compte. On voit toujours un certain manque d'ambition. Sur la décarbonation des entreprises, j'ai vu que vous aviez signé un accord pour les méthodes de capture carbone avec les entreprises, mais plusieurs associations – dont Canopea – soulignent que cette méthode reste limitée, coûteuse et non prioritaire. D'autres acteurs de terrain ne semblent pas convaincus non plus : j'entends par là notamment des associations comme le CNCD ou Amnesty. À mon sens, il y a encore de nombreux efforts à faire sur ce plan. La taxation du kérosène est aussi reportée ou d'autres politiques sont revues à la baisse. Cela me semble problématique et ne pas aller dans le sens d'un progrès sur le plan environnemental.

Le deuxième gros enjeu de cette COP est l'adaptation. Cela demande de véritables moyens injectés dans la rénovation et dans l'isolation. Pourtant, on a, à nouveau, des coupes budgétaires qui sont formulées sur les primes, sur l'énergie, et j'en passe, dans nos infrastructures. Pourtant, l'accompagnement de ces infrastructures est absolument essentiel et surtout l'accompagnement des publics plus vulnérables face à ce changement climatique. Notre Région ne brille pas par sa proactivité, et j'entends surveiller cela de près et revenir régulièrement vers vous, Madame la Ministre, pour espérer voir plus de proactivité, de progrès et surtout de budget.

La question du financement de la transition climatique n'est pas notre seule responsabilité, puisque c'est une responsabilité de tous les niveaux de pouvoir. À nouveau, ici, la question de la concertation entre les niveaux de pouvoir de la Région wallonne avec l'État fédéral.

Je ne sais pas si je vous dérange ?

(Réaction d'un intervenant)

Je sais que l'on sait parfois faire plusieurs choses en même temps, mais…

Donc, cette concertation sur la question du financement de la question climatique me paraît essentielle, et même absolument urgente. Pourtant, là encore, il y a d'autres projets. J'entends que des projets de mobilité ne sont pas poursuivis. Je n'ai pas envie de refaire toute la polémique autour du tram de Liège qui n'est pas prolongé jusque Seraing, mais on peut entendre par là un manque de proactivité regrettable.

Dès lors, Madame la Ministre, moi, j'attends simplement d'avoir des réponses concrètes. Je sais que la Wallonie ne peut pas avancer seule, mais on peut quand même faire une série de choses et, surtout, défendre ces budgets correctement pour répondre aux enjeux liés à la transition climatique. C'est pour cela que l'on soutient ici pleinement l'exigence climatique, mais que l'on refuse les transitions plus punitives, les transitions d'austérité, les transitions qui, finalement, demandent toujours plus aux citoyens et toujours moins aux pouvoirs publics. Ce n'est pas ce que nous pouvons appeler une justice sociale. Or, on le sait, il n'y a pas de justice climatique sans justice sociale. Il faut des budgets pour cela. C'est cela que nous appelons véritablement l'action climatique.

Enfin, je voulais vous annoncer, chers collègues, que, dans la foulée de ces interventions multiples et de ce petit débat que nous tenons ici en commission, nous déposons une motion qui vise à réaffirmer l'action publique, à protéger les ménages, à anticiper l'ETS2 et à financer sérieusement la transition. Je pense que vous pouvez la consulter. Je viens de la signer.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Tellier. La première, motivée, est déposée par Mme Tellier (Doc. 398 (2025-2026) N° 1), la deuxième, motivée, est déposée par Mmes Lambelin et Özen (Doc. 399 (2025-2026) N° 1) et la troisième, pure et simple, par M. Janssen, Mme Goffinet, MM. Evrard et Cloquet (Doc. 400 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences du retard de la transition énergétique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences du retard de la transition énergétique ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous sommes très sensibles à tout ce qui a trait au développement, à l'environnement et, surtout, aux impacts sur la santé. Dans ce cadre, nous avons lu les conclusions du *Lancet Countdown*, publiées fin octobre, qui sont particulièrement interpellantes pour notre pays.

Selon les chercheurs, le retard de la transition vers les énergies renouvelables coûte des vies et pèse sur l'économie belge. Les chiffres sont parlants : entre 2012 et 2021, environ 475 décès par an ont été liés à la chaleur en Belgique, soit une hausse de 60 % par rapport à la décennie précédente. La pollution de l'air demeure un facteur majeur de mortalité, causant 8 700 décès par an, dont 2 600 liés au transport routier. Enfin, en 2024, la chaleur extrême a entraîné la perte de 5 millions d'heures de travail représentant plus de 160 millions d'euros de pertes de revenus, dont 95 millions rien que dans la construction. Ces constats rappellent que la crise climatique est aussi une crise de santé publique, et que le coût humain du retard de la transition énergétique dépasse largement les simples considérations économiques.

Dans ce contexte, comment votre Gouvernement évalue-t-il aujourd'hui l'impact sanitaire de la pollution et du dérèglement climatique en Wallonie ? Quelles actions concrètes sont prévues pour accélérer la transition énergétique, réduire les émissions et limiter les risques sanitaires liés aux canicules, à la pollution de l'air et aux sécheresses ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, actuellement, les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique sont évalués par la mesure des concentrations de différents polluants en 25 points de mesure en Wallonie. Il convient toutefois de distinguer deux problématiques bien différentes : d'une part, le réchauffement climatique causé par les émissions mondiales de gaz à effet de serre, qui relèvent de la politique climatique et énergétique et dont les effets s'intensifient avec le temps ; d'autre part, la pollution atmosphérique, dont les effets sur la santé sont plus locaux et plus régionaux et qui relèvent principalement des compétences du ministre de la Santé, Yves Coppieters.

Cela étant, les politiques que nous menons en matière de climat et d'énergie contribuent également à l'amélioration de la santé publique. Dans cette perspective, le plan Air-Climat-Énergie constitue notre principal levier d'action. Comme je l'ai déjà indiqué, le Gouvernement wallon met en œuvre les actions les plus structurantes de ce plan, notamment à travers la feuille de route 2025, qui priorise 100 mesures clés. Les résultats sont encourageants : comme je l'ai dit tout à l'heure, 77 mesures sont en cours d'exécution et 11 sont déjà réalisées.

On parle de réformes de fond qui doivent permettre d'obtenir des avancées concrètes en termes de réduction des émissions. On peut par exemple citer l'accélération de la massification du soutien à la rénovation de biens privés comme publics, un renforcement de l'accès à l'énergie, la sortie du mazout de chauffage ou encore le développement des technologies de capture de carbone ou le transport de CO_2.

Par ailleurs, l'étude sur les risques climatiques et les vulnérabilités en Wallonie publiée en juillet dernier a permis d'identifier les principaux risques liés au réchauffement – notamment les vagues de chaleur – et de mieux anticiper les conséquences.

Sur cette base, j'ai demandé à mon administration d'avancer rapidement sur la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan wallon d'adaptation – on en a parlé aussi – pour protéger au mieux la population et les écosystèmes face au réchauffement climatique.

Pour ce qui concerne spécifiquement les impacts sanitaires et les actions de suivi en la matière, je vous invite à vous adresser au ministre Coppieters, qui pilote ces travaux au sein du Costra Environnement-Santé et des plans Santé-Environnement coordonnés par la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Merci pour ces précisions. Vous avez dit que beaucoup de mesures sont prévues ; toute une série d'entre elles sont déjà réalisées. J'ai toujours un peu la même réflexion : être tenu au courant de ce tableau de bord, c'est fondamental. En effet, ce sera beaucoup plus facile, pour nous, pour certains aspects, de revenir vers M. Coppieters.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du financement de RenoWatt »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du financement de RenoWatt ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, la performance et la transition énergétique des bâtiments publics en Wallonie nécessitent des outils efficaces et adaptés pour permettre aux pouvoirs locaux d'atteindre les objectifs fixés.

Le Gouvernement wallon a mis en place, dès 2014, une mission déléguée baptisée RenoWatt qui accompagne concrètement les pouvoirs publics – communes, provinces, CPAS, hôpitaux, SLSP, et cetera – dans la transition énergétique.

En juin 2022, le précédent Gouvernement a prolongé cette mission jusqu'en 2026, et, depuis le 1er janvier 2023, la centrale d'achats est entièrement financée par la Région wallonne.

À en croire les retours de terrain, et malgré un contexte géoéconomique qui complexifie certaines missions, RenoWatt s'avère être un dispositif performant, souvent cité en exemple au niveau belge et pris en référence jusqu'à l'échelle européenne.

Il m'est revenu que le Gouvernement wallon envisagerait une prolongation limitée à janvier 2027, soit une période supplémentaire de six mois seulement. Cela plongerait les communes et les équipes impliquées dans une incertitude préjudiciable pour la planification des investissements et la poursuite de la dynamique enclenchée.

Confirmez-vous la durée de prolongation envisagée pour la mission RenoWatt, ainsi que le budget spécifiquement alloué pour garantir la continuité de ses activités au-delà de 2027 ?

Quels objectifs concrets et chiffrés entendez-vous fixer pour cette phase de prolongation en termes de surfaces rénovées, d'économies d'énergie réalisées, de CO_2 évité, et cetera ?

Comment entendez-vous garantir le maintien de la mission RenoWatt, mais davantage renforcée, afin que ses résultats probants se traduisent en une véritable industrialisation de la rénovation énergétique du parc wallon, indispensable face aux nombreux défis qui subsistent en la matière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, pour votre information, le projet RenoWatt a été lancé à la fin de l'année 2014 par le GRE-Liège, en Province de Liège. Ce n'est qu'en 2018 que le Gouvernement wallon a décidé d'étendre ce dispositif à l'ensemble de la Région, en confiant une mission déléguée à la société anonyme BE Fin, avec le soutien financier de la Banque européenne d'investissement.

À l'origine, cette structure, conçue comme une centrale d'achats, avait pour objectif d'aider les pouvoirs locaux à lancer des marchés publics destinés à la rénovation de leurs bâtiments. Ce n'est qu'en 2022 que le Gouvernement a élargi le champ des bénéficiaires. Le guichet RenoWatt accompagne désormais la rénovation de tous les bâtiments publics situés en Région wallonne.

Parallèlement à cette extension, le Gouvernement a souhaité que la mission déléguée RenoWatt fasse l'objet d'une évaluation en 2025. Celle-ci vient d'être transmise à mes équipes et devra être analysée. C'est pourquoi nous avons uniquement sollicité une prolongation jusqu'à fin 2026, afin de pouvoir déterminer la suite du dispositif à la lumière des résultats de cette évaluation.

À ce stade, cette prolongation n'entraîne ni engagements budgétaires additionnels ni nouveaux objectifs.

En effet, la mission peut se poursuivre sur la base de la subvention initiale, et les objectifs fixés à l'origine restent encore à atteindre. Cette période de prolongation sera donc mise à profit pour envisager la suite du dispositif en vue d'accélérer la rénovation des bâtiments publics.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – En prolongeant à peine de six mois le dispositif, on crée une insécurité pour les communes, les équipes techniques et les partenaires financiers, parce qu'il est compliqué de planifier une rénovation énergétique d'un hôpital ou d'un établissement scolaire sur un semestre.

Ce dispositif, on l'a dit, a fait ses preuves. Il a permis la rénovation de beaucoup de bâtiments publics, donc des économies d'énergie assez conséquentes. Plutôt que de le suspendre dans l'incertitude, il faudrait en faire un moteur de la rénovation publique wallonne, éventuellement avec de nouvelles procédures pour le rendre plus souple ou plus efficace – on peut toujours améliorer son fonctionnement.

J’attends avec impatience l’analyse qui est arrivée à votre cabinet. Je reviendrai vers vous afin de suivre ce dossier avec attention.

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les fraudes concernant la non-déclaration d’installations photovoltaïques »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à Mme Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les fraudes concernant la non-déclaration d’installations photovoltaïques ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, je voulais revenir avec vous sur un constat communiqué par la CWaPE. Celle-ci nous informe que certains utilisateurs du réseau omettent encore de déclarer leur installation photovoltaïque. Cette pratique leur permet de bénéficier indûment de la compensation entre production et consommation, notamment lorsqu’ils disposent d’un compteur non communicant, tout en utilisant le réseau. C’est bien là que le problème se pose.

On le sait – c’est l’occasion de le rappeler –, le régulateur wallon rappelle que les sanctions peuvent être sévères :

- remboursement des coûts d’utilisation du réseau et des taxes impayées ;
- coupure temporaire d’accès au réseau ;
- amendes administratives pouvant atteindre, dans certains cas, jusqu’à plusieurs dizaines de milliers d’euros.

Cependant, la CWaPE rappelle en toute humilité qu’il est difficile de détecter toutes ces fraudes, singulièrement lorsque le compteur n’est pas communicant – c’est loin d’être le cas partout. Cela peut laisser persister des situations d’irrégularité.

Madame la Ministre, j’allais vous demander, en première question, l’ampleur du phénomène. Néanmoins, par définition, on ne sait pas le mesurer. On peut néanmoins l’estimer, afin d’avoir une première appréhension des non-déclarations d’unités de production en Wallonie.

Quels moyens concrets sont mis en œuvre par les gestionnaires de réseau et par votre administration pour identifier et sanctionner ces cas, en particulier là où le déploiement des compteurs communicants reste partiel ? Des synergies sont-elles mises en place entre vous et les gestionnaires de réseau pour trouver des solutions à ce problème ?

Enfin, la coordination entre les différents acteurs que sont la CWaPE, les GRD et la Région pourrait-elle être renforcée pour garantir un suivi efficace et équitable de ces situations ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, j’ai déjà eu l’occasion d’aborder cette thématique dans plusieurs réponses parlementaires récentes, notamment à propos des panneaux photovoltaïques dits *plug and play.*

La réalité est simple : un contrôle systématique de chaque utilisateur du réseau afin de vérifier les non-déclarations n’est pas réaliste. Cela étant, la situation reste sous surveillance et des mécanismes de détection existent déjà.

Lorsque les clients ne sont pas encore équipés d’un compteur communicant, les GRD peuvent identifier les installations non déclarées lors du relevé d’index. En effet, une baisse anormale de la consommation peut révéler la présence d’une installation photovoltaïque. Dans ce cas, une régularisation des factures est proposée à partir de la date effective de mise en service des panneaux. En cas de refus du client, le GRD peut aller jusqu’à la coupure du raccordement ou à la déclaration de fraude, avec les conséquences pénales associées.

Les GRD et le SPW Énergie rappellent régulièrement, sur leurs sites respectifs, les obligations qui incombent aux *prosumers*, en particulier celle de déclarer toute nouvelle installation via le formulaire UP10.

Par ailleurs, la solution indirecte la plus efficace à ce problème repose sur la généralisation du déploiement des compteurs communicants. Ceux-ci permettent une détection quasi automatique des injections qui ne seraient pas déclarées.

Pour rappel, nous visons un objectif de 100 % de déploiement d’ici 2029. Ce déploiement est activement soutenu par le Gouvernement et encore récemment au travers d’une disposition intégrée au décret portant des dispositions diverses en matière d’énergie qui a été approuvée début octobre en deuxième lecture.

Concernant l’ampleur du phénomène, il n’existe pas à ce jour de statistiques consolidées. Les informations qui remontent, notamment du Service régional de médiation pour l’énergie, indiquent toutefois qu’il s’agit majoritairement de déclarations tardives qui sont rapidement régularisées.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d’avoir rappelé le contexte. Si ce sont des

déclarations tardives et qu'il y a moyen de les régulariser, les choses rentrent dans l'ordre.

À l'horizon 2029, lorsque les compteurs seront communicants, ce problème sera un vieux souvenir puisqu'on aura la faculté de mieux mesurer la situation. Dans cette perspective d'équilibrage du réseau, ce sera une très bonne chose.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la possibilité d'installation d'unités de stockage d'énergie par les gestionnaires de réseaux de distribution comme solution de flexibilité du réseau »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la possibilité d'installation d'unités de stockage d'énergie par les gestionnaires de réseaux de distribution comme solution de flexibilité du réseau ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la transition énergétique, marquée par une électrification croissante des usages et une intégration accrue des énergies renouvelables décentralisées, met sous tension les réseaux de distribution d'électricité.

C'est un enjeu sur lequel nous revenons régulièrement et qui a des conséquences importantes en termes financiers, de compétitivité et d'accès à l'énergie.

Dans ce contexte, la flexibilité devient un enjeu majeur pour garantir et gérer la stabilité du réseau.

Les gestionnaires de réseaux de distribution disposent d'une position privilégiée pour identifier les besoins locaux en flexibilité et pourraient, à ce titre, contribuer activement à l'équilibrage du réseau par l'installation d'unités de stockage, c'est-à-dire des batteries.

Dès lors, des questions se posent sur le cadre réglementaire actuel et les investissements pour rendre actif le stockage.

Des réflexions sont-elles menées au sein du Gouvernement sur ce sujet ? Envisagez-vous d'adapter, le cas échéant, le cadre législatif ou réglementaire afin de permettre aux GRD d'installer et d'exploiter, de manière limitée et encadrée, des unités de stockage destinées à des usages techniques afin d'éviter que le réseau soit sous tension ou congestionné ?

Disposez-vous d'éléments d'information sur les initiatives en cours, au niveau national ou européen, pour favoriser le développement de solutions de flexibilité locale, notamment via le stockage, tout en garantissant un accès équitable au marché de l'électricité pour l'ensemble des acteurs ? Vous avez annoncé travailler sur ces questions au sein du groupe de travail relatif à la flexibilité.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la directive européenne 2019/944, transposée dans le décret Électricité du 12 avril 2001, interdit par principe aux GRD d'être propriétaires, de développer, de gérer ou d'exploiter des installations de stockage d'énergie.

Des dérogations existent, mais elles sont strictement encadrées et elles ne peuvent être accordées par la CWaPE qu'en l'absence d'acteurs de marché capables de remplir ces fonctions et pour des durées limitées. Ce cadre découle directement du droit européen et doit impérativement être respecté.

En Wallonie et en Belgique, il existe de nombreux acteurs privés capables de remplir ces fonctions.

Par ailleurs, en termes de modèle économique, il apparaît que l'exploitation de batteries uniquement à des fins de gestion de congestion ou de soutien local au réseau ne permet pas à ce stade de rentabiliser les investissements nécessaires. À ce jour, la CWaPE m'informe qu'aucune demande n'a été introduite par un GRD pour lancer la procédure de mise en concurrence prévue par le décret. Il n'y a donc pas pour l'instant de signal clair de la volonté des GRD d'exploiter eux-mêmes des unités de stockage.

Dès lors, il me semble que le rôle des GRD doit être de faciliter l'émergence de solutions de flexibilité, via notamment des plateformes commerciales ouvertes à l'ensemble des acteurs du marché, plutôt que d'opérer eux-mêmes directement des installations de stockage.

Enfin, le Gouvernement travaille activement à renforcer le cadre réglementaire permettant l'intégration du stockage dans le système électrique. Le décret récemment approuvé en seconde lecture, début octobre, prévoit notamment de permettre l'établissement de contrats de raccordement flexibles en prélèvement pour les unités de stockage.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je n'avais pas connaissance de l'existence de cette directive qui interdisait aux GRD la gestion d'installations de stockage d'énergie. Je vous remercie pour ces informations et j'en prends bonne note. C'était une réflexion qui me venait à l'esprit pour travailler dans ce cadre de la flexibilité.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avancement de la stratégie intervectorielle dans le contexte de la réindustrialisation de la Wallonie »

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les enjeux énergétiques pour la réindustrialisation de la Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Janssen, sur « l'avancement de la stratégie intervectorielle dans le contexte de la réindustrialisation de la Wallonie » ;
- M. Janssen, sur « les enjeux énergétiques pour la réindustrialisation de la Wallonie ».

La parole est à M. Janssen pour poser ses questions.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, l'industrie durable doit redevenir une priorité absolue en Wallonie comme en Europe. Elle constitue le socle de notre modèle économique, social et démocratique. Sans une base industrielle solide, il n'y a ni prospérité durable, ni services publics performants, ni souveraineté réelle. La réindustrialisation durable de la Wallonie est donc une condition essentielle pour garantir notre indépendance, soutenir la décarbonation et renforcer l'emploi.

Votre engagement constant, Madame la Ministre, en faveur d'une transition écologique efficace et concertée entre les différents niveaux de pouvoir, mérite d'être salué. La mise en place d'une stratégie intervectorielle constitue à cet égard un chantier essentiel pour assurer la cohérence des politiques énergétiques et de climat, et pour renforcer la résilience de notre système face au défi de la décarbonation.

Pourriez-vous, Madame la Ministre, faire le point sur l'avancement de ce travail de stratégie intervectorielle ? Quelles étapes ont déjà été franchies ? Quelles sont les prochaines échéances prévues ?

Comment les différents acteurs institutionnels, économiques et académiques sont-ils associés à cette démarche ? Y a-t-il des collaborations avec le travail similaire réalisé par le ministre Bihet pour la partie énergétique fédérale ?

Dans quelle mesure cette stratégie permettra-t-elle de mieux articuler les objectifs de neutralité carbone avec ceux de sécurité d'approvisionnement et de justice sociale ?

J'en viens à ma seconde question.

Madame la Ministre, l'un des défis majeurs pour réussir cette réindustrialisation durable de notre Région est énergétique. L'accès à une énergie abondante et abordable est vital et indispensable. Cette sécurité d'approvisionnement est souvent compromise par :

- des dépendances extérieures ;
- la sous-capacité de la production nationale ;
- des problèmes de transport et d'accès au réseau.

Il n'est possible d'assurer la stabilité de l'économie et de la société que si l'on garantit en amont une production suffisante et stable, et sans un renforcement du réseau. L'abordabilité de l'énergie est réellement la condition sine qua non de la compétitivité industrielle et de la protection du pouvoir d'achat des ménages.

Il faut penser l'avenir énergétique en termes :

- de sécurité d'approvisionnement ;
- de diversité du mix ;
- d'indépendance industrielle à long terme.

En Wallonie, plusieurs chantiers sont aujourd'hui bloqués pour des raisons d'accès à la puissance. Certaines zones sont saturées. Dans plusieurs zonings, il est quasiment impossible de s'implanter ou de s'étendre, faute de capacité disponible sur le réseau.

De manière globale, Madame la Ministre, comment la Wallonie envisage-t-elle ces défis ? Des discussions ont-elles lieu avec le niveau fédéral ?

Vous avez annoncé, Madame la Ministre, la mise en place de deux *task forces*. Pourriez-vous en détailler le champ d'action ?

Le Gouvernement vient également d'approuver, en deuxième lecture, un décret sur la flexibilité en prélèvement. Pouvez-vous en préciser les contours, notamment au regard de l'enjeu de la réindustrialisation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je vous rejoins pleinement. La réindustrialisation, mais aussi, plus largement, la préservation et la résilience du tissu économique actuel,

tant industriel que des petites et moyennes entreprises, sont essentielles pour l'amélioration de l'emploi et de la prospérité sur notre territoire.

Je vous rejoins aussi quand vous soulignez que l'accès à une énergie abondante, décarbonée et abordable est l'une des conditions sine qua non pour ce redéploiement économique.

C'est à cet effet que j'ai lancé les travaux visant la définition d'une stratégie intervectorielle. Celle-ci est en cours de réalisation. Le travail se poursuit dans le respect de l'échéancier initialement établi, à savoir une présentation des travaux et des propositions au Gouvernement dans le courant du premier trimestre 2026 pour validation. Cela permettra d'enclencher la phase de rédaction des textes et l'adoption des mesures qui en découlent.

Toute une série de parties prenantes sont consultées ponctuellement sur les volets techniques des travaux menés afin de confronter les premières hypothèses à la réalité de terrain et de tester certaines idées afin de les affiner. Il s'agit d'un processus qui mobilise les acteurs clés en fonction de leur expertise et des besoins des travaux.

Le cabinet du ministre fédéral Mathieu Bihet est bien associé. L'objectif est de faire aboutir les travaux régionaux et de les communiquer au Fédéral pour assurer un alignement des politiques. Les compétences de la Région consistent principalement à soutenir le développement des filières renouvelables sur le territoire régional, alors que le Fédéral est compétent en matière de sécurité d'approvisionnement.

C'est en travaillant ensemble que ces compétences permettront à la Wallonie et à la Belgique de relever les défis de la transition énergétique.

Pour ce qui est de la question de l'amélioration de l'articulation, comme je t'ai précisé, les travaux menés actuellement touchent de nombreux aspects de la politique énergétique wallonne.

Ceux-ci visent à définir le mix renouvelable et de décarbonation optimal pour la Wallonie, mais aussi à arrêter une stratégie intervectorielle visant à mettre en œuvre les mesures requises à l'atteinte de ce mix. Ils visent également : la définition de nouveaux mécanismes de soutien financier et non financier au développement desdites filières, la mise en place d'une norme énergétique, la mise en place d'un GRD unique sur le territoire de la Région et la rationalisation du paysage public actif dans le secteur du non régulé.

Ces travaux visent une refondation profonde de la politique énergétique, précisément pour mettre fin à l'approche pratiquée jusqu'ici qui envisageait les enjeux énergétiques en silos et ainsi adopter une vue globale, homogène et efficiente qui tienne compte des limites financières, territoriales et énergétiques de la Région. C'est pour cette raison que je travaille sur tous les chantiers à la fois, tant sur la refondation de la politique énergétique que sur l'adaptation des outils devant permettre sa mise en œuvre. La cohérence et la vision stratégique transversale sont essentielles si l'on souhaite réussir la transition énergétique.

Concernant les problèmes d'accès aux réseaux électriques, j'ai en effet lancé deux *task forces*. La première – « Accès réseaux » – travaille actuellement à l'établissement et au suivi de la situation du réseau, à la fois poste par poste et projet par projet. La prochaine réunion visera à dresser un premier état des lieux complet de la situation.

La seconde *task force* – « Puissance et flexibilité énergétique » – poursuit deux objectifs : la réforme du cadre pour le raccordement et la flexibilité, et l'alignement des plans d'investissement des gestionnaires de réseaux avec les besoins actuels et futurs de l'économie wallonne.

Ces deux *task forces* sont étroitement liées aux travaux menés depuis plusieurs mois sur la mise en place d'un cadre pour la flexibilité en prélèvement qui a fait l'objet d'une deuxième lecture début octobre.

Ce texte permettra aux GRD et au GRTL – gestionnaire du réseau de transport local – d'offrir des contrats de raccordement flexibles qui prévoient une réduction temporaire du prélèvement pour certaines unités en cas de congestion.

Cette législation a été pensée pour débloquer les nombreux projets, en ce compris ceux relatifs au stockage, actuellement en attente de raccordement, accélérant ainsi la transition énergétique, tout en évitant la saturation du réseau. Cela permettra à des industries moins flexibles de se raccorder.

Les travaux menés dans la *task force* « Accès réseaux » permettront de monitorer l'effet de cette réforme, tandis que ceux menés dans la *task force* « Puissance et flexibilité » viendront compléter ce cadre.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, d'avoir démontré que réindustrialisation et résilience vont de pair. Merci pour les précisions apportées sur la stratégie intervectorielle concernant l'agenda, mais aussi concernant toute une série de piliers de cette stratégie, l'alignement des politiques entre les entités concernées, notamment la dimension mix renouvelable, la vue globale qui est indispensable.

Par ailleurs, concernant les précisions sur le travail à réaliser par les deux *task forces*, je suis impatient. Je pense que nous sommes tous impatients de voir les résultats de ces travaux, puis leur concrétisation.

(M. Cloquet, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la contradiction entre la pollution des ultrariches et la taxe carbone »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la contradiction entre la pollution des ultrariches et la taxe carbone ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, le 29 octobre dernier, une nouvelle étude de l'ONG OXFAM a rappelé l'ampleur du fossé entre les plus riches et le reste de la population.

Si tout le monde polluait autant que les 0,1 % les plus riches du monde, le budget carbone mondial serait épuisé en moins de trois semaines. Un milliardaire belge émet 22 fois plus de gaz à effet de serre qu'un Belge avec un revenu modeste.

Il y a des chiffres implacables dans l'étude d'OXFAM « Pillage climatique – comment une puissante minorité plonge le monde dans le chaos ». OXFAM explique que les 10 % les plus riches sont responsables de 48 % des émissions ; les 40 % du revenu moyen, de 44 % des émissions ; les 50 % restants, finalement les plus précaires, de seulement 8 %.

La responsabilité des ultrariches dans le réchauffement climatique est un fait, documenté, démontré et prouvé.

Pourtant, le gouvernement MR-Engagés a décidé de faire payer une taxe carbone – ETS2 – de 400 à 600 euros par an sur le chauffage et le carburant à la classe travailleuse. Rappelons que l'ETS2 a été approuvé par votre parti à l'Europe.

Autrement dit, ceux qui polluent le moins paieront le plus. Un milliardaire ou un millionnaire, pourra toujours s'acheter une Tesla et une pompe à chaleur pour éviter la taxe, alors qu'un travailleur se demandera s'il peut encore se chauffer ou remplir son réservoir d'essence.

Au vu de l'injustice sociale, climatique et économique que représente la taxe carbone, pourquoi votre Gouvernement n'est-il pas opposé à l'ETS2 et pour un système plus juste socialement ?

M. le Président. – La parole est à la Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, comme déjà indiqué à plusieurs reprises, la mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission pour le transport routier et les bâtiments – ETS2 – ne relève pas d'une initiative wallonne, mais d'une obligation européenne. La Wallonie, comme les autres Régions et États membres, est tenue de transposer et d'appliquer cette directive.

À défaut, notre Région s'exposerait à des astreintes financières importantes, qui viendraient directement grever ses moyens budgétaires et, par ricochet, pénaliseraient les citoyens wallons.

Consciente des préoccupations liées à la volatilité du prix du carbone, la Belgique, à l'instar de plusieurs autres États membres, a interrogé le commissaire européen au Climat sur les garanties permettant d'assurer un niveau de prix prévisible et soutenable dans le cadre de l'ETS2.

Dans sa réponse du 21 octobre 2025, le commissaire Wopke Hoekstra, commissaire au Climat, s'est voulu rassurant. Il a confirmé la possibilité de mobiliser davantage les instruments de stabilisation du marché afin d'éviter des fluctuations excessives du prix du carbone et de garantir un signal plus lisible pour les ménages et les entreprises.

Je resterai évidemment attentive aux propositions concrètes que formulera la Commission afin de garantir la soutenabilité de l'ETS2 pour les ménages et les entreprises, et de veiller à ce que les mécanismes proposés permettent effectivement d'en maîtriser les impacts économiques et sociaux.

Par ailleurs, lors du conseil Environnement du 4 novembre 2025, les États membres ont adopté une approche générale sur la révision de la loi Climat européenne, dans laquelle ils ont également soutenu le report d'un an de l'entrée en vigueur de l'ETS2, soit de 2027 à 2028.

Cette orientation politique, qui devra encore être confirmée dans le cadre des négociations avec le Parlement européen, témoigne de la volonté partagée d'assurer une transition progressive et soutenable pour les citoyens.

Il convient enfin de rappeler que les revenus générés par l'ETS2 reviendront intégralement aux États membres : d'une part, via le Fonds social pour le climat, et d'autre part, directement à partir de 2027 – ou 2028 si le report se confirme – selon les modalités prévues par la directive.

Il appartient donc aux États membres et à notre Région d'utiliser au mieux ces nouvelles recettes dans le

respect des règles prévues dans la directive pour soutenir les publics qui seraient les plus affectés par cette mesure.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Tout d'abord, il est facile de se cacher derrière l'Europe, mais l'ETS ne vient pas de nulle part et n'est pas tombé du ciel. Il a été voté par des députés européens, dont tous les députés MR et Engagés. Je rappelle d'ailleurs que le PTB est le seul à avoir voté contre cette taxe carbone dans absolument tous les parlements, de l'Europe à la Région, en passant par le Fédéral. Ce qui serait certainement plus lisible, c'est la suppression pure et simple de la taxe carbone. Selon moi, c'est une taxe complètement injuste.

Vous n'avez rien dit sur les riches dans votre réponse, alors que c'est la base de ma question. Ainsi, 0,1 % des plus riches pourraient consommer l'entièreté du budget carbone en moins de trois semaines s'ils représentaient l'ensemble de la population et les 10 % les plus riches sont responsables de 48 % du budget carbone. Je vois bien que vous ne voulez pas stigmatiser les ultrariches, ce qui est une constante au MR. Par contre, pour stigmatiser les travailleurs et les travailleuses qui peuvent être les variables d'ajustement du climat, il n'y a pas de souci.

Avec vous, on ne va jamais taxer les jets privés, les yachts et les SUV de luxe. On va surtout taxer le mazout et la voiture des travailleurs. En tout cas, faire payer ceux qui polluent le moins pour les erreurs de ceux qui polluent le plus, ce n'est pas de la transition écologique, mais une caricature de justice sociale.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la priorisation par secteur de l'approvisionnement énergétique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la priorisation par secteur de l'approvisionnement énergétique ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, le réseau électrique wallon est saturé, comme en témoignent de nombreux projets qui cherchent à s'installer, mais pour lesquels les GRD sont dans l'impossibilité de fournir un approvisionnement en électricité.

Comme le souligne *Le Vif*, le nombre de raccordements explose et la croissance de la charge sur les réseaux de distribution ne cesse d'augmenter.

Selon Elia, les GRD subissent une pression sans précédent depuis l'essor des *data centers* et des batteries. On peut, à ce sujet, s'interroger sur l'accueil réservé à l'annonce de Google concernant l'installation d'un nouveau *data center* à Saint-Ghislain dans le contexte actuel.

Par ailleurs, le blocage des prix par le régulateur freine également les investissements dans le réseau.

Ce 22 octobre, vous déclariez que la logique du « premier arrivé, premier servi » devait être revue, car elle bloque aujourd'hui le raccordement de nouveaux projets, alors que d'autres ont réservé de longue date une certaine capacité de raccordement.

Vous indiquiez vouloir passer à une logique d'anticipation, où aménagement du territoire, priorités économiques et développement des infrastructures sont alignés. En d'autres mots, certains choix devront être posés en matière de raccordement là où la capacité est limitée. Je vous rejoins sur la nécessité de cette priorisation.

Sous quelle forme concrète avez-vous prévu d'orchestrer ces choix ? Une priorisation semble nécessaire quand on voit de nombreux secteurs s'installer. Je reprends l'exemple des *data centers* qui peuvent paraître moins essentiels que d'autres secteurs, comme les hôpitaux.

Le problème du gaspillage d'approvisionnement non utilisé par certains acteurs pose également question. Il n'est en effet pas possible pour le GRD de récupérer une capacité qu'un acteur aurait demandée et qui dépasse ses besoins. Avez-vous prévu de revoir cette législation ?

Vous avez récemment évoqué une *task force* « Puissance et flexibilité énergétique » qui planche sur une réforme globale pour un accès et une gestion plus efficaces du raccordement. Pouvez-vous nous en dire plus sur sa composition et ses missions ?

Quels sont les délais prévus pour une telle réforme ? Une priorisation des différents secteurs est-elle sur la table ? Si oui, selon quels critères et quelle temporalité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, le travail sur une réforme globale de l'accès à la gestion du raccordement a été lancé mi-octobre au sein de la *task force* « Puissance et flexibilité énergétique ».

Cette *task force* regroupe de manière permanente des représentants de mon cabinet, des cabinets des ministres Dolimont, Desquesnes et Jeholet, ainsi que du SPW TLPE, du SPW ARNE, du GRT, des GRD, de la FEBEG, d'Edora, du cluster TWEED, de Febeliec, d'AKT, de Wallonie Entreprendre et de Wallonie Développement. D'autres acteurs sont amenés à y participer ponctuellement selon les thématiques abordées.

À ce stade, nous avons principalement dressé un état des lieux de l'ensemble des chantiers possibles afin de ne laisser aucune option de côté. Parmi ces chantiers figurent, comme vous le mentionnez, la fin de la logique « premier arrivé, premier servi », la récupération de la capacité inutilisée par certains acteurs et la priorisation des usages selon les besoins économiques et territoriaux.

Nous travaillons actuellement à définir une planification précise pour chacun de ces chantiers ainsi que leur mise en œuvre. L'objectif est de proposer les premières réformes dès le début de l'année 2026.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je n'ai pas entendu votre dernière phrase. Pourriez-vous la répéter, relativement au calendrier ?

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – On proposera les premières réformes dès le début de l'année 2026.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. C'est un enjeu essentiel pour notre développement économique, mais aussi pour assurer les besoins de base de notre société. Je vous rejoins et vous soutiens dans ce travail.

Le dernier enjeu que vous avez cité, c'est celui de la priorisation des besoins. C'est également un enjeu de débat public. J'espère qu'au-delà de la *task force* qui m'a l'air déjà bien fournie, nous aurons l'occasion d'en discuter sous une forme ou sous une autre au sein de ce Parlement. Déterminer les usages prioritaires et stratégiques, c'est un débat de société qui dépasse la logique de premier arrivé, premier servi.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Tillieux, sur « la nécessité de garantir un accès équitable au logement public et de prévenir les discriminations sociales » ;
- M. Cloquet, sur « la saturation du réseau électrique en Wallonie » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Tillieux, sur « l'habitat permanent et la précarité aux marges de la Wallonie » ;
- Mme Tillieux, sur « le rôle des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) dans le déploiement des bornes publiques de rechargement et la suite donnée à la demande de l'Association intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz (AIEG) » ;
- Mme Morreale, sur « l'incertitude du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE) en raison d'un budget en suspens » ;
- Mme Morreale, sur « la cartographie et les responsabilités entre le gestionnaire du réseau de transport et les gestionnaires du réseau de distribution en matière de libération de la puissance en Wallonie » ;
- Mme Goffinet, sur « la position d'un représentant du secteur de la construction sur les réglementations en matière de CO_2 » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 1 minute.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Christophe Collignon, PS
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, PTB
M. Yves Evrard, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Lambelin, PS
M. Olivier Maroy, Président
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Özlem Özen, PS
Mme Céline Tellier, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADP	Aéroports de Paris (groupe)
AIEG	Association intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz
AKT	Anticiper, Construire, Transformer (organisation des employeurs privés wallons)
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CEBAM	Centre belge pour l'Evidence-Based Medicine (médecine basée sur les preuves)
CERAC	Climate and Environment Risk Assessment Center (Centre d'évaluation des risques climatiques et environnementaux)
CNC	Commission nationale du climat (ou Commission nationale Climat)
CNCD	Centre national de coopération au développement
CO_2	dioxyde de carbone
COP	Conference of the parties (Conférence des parties)
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DNSH	Do no significant harm (Ne pas faire de mal significatif)
DPR	Déclaration de politique régionale
Edora	Fédération des producteurs d'énergies renouvelables
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ETS	Emission Trading Scheme (système d'échange de quotas d'émission)
ETS2	Emission Trading Scheme 2 (Système d'échange de quotas d'émission 2)
FEBEG	Fédération belge des entreprises électriques et gazières
Febeliec	Federation of Belgian Industrial Energy Consumers (Fédération belge des consommateurs industriels d'énergie)
FEDER	Fonds européen de développement régional
FTJ	Fonds pour une transition juste
GRD	gestionnaire(s) de réseau(x) de distribution
GRT	gestionnaire(s) de réseau(x) de transport
GRTL	gestionnaire du réseau de transport local
HPE	haute performance énergétique
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables
NEB	Nethys-Ethias-Belfius
ONG	organisation non gouvernementale
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PMR	personne à mobilité réduite
PNEC	plan national Énergie-Climat
Q-ZEN	quasi zéro énergie
RenoWatt	filière du GRE-Liège
RWADE	Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
SABCA	Société anonyme belge de constructions aéronautiques
SAVE	programme européen visant à améliorer l'efficacité énergétique
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SUV	sport utility vehicle (véhicule utilitaire sport)
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TWEED	Technologie wallonne énergie, environnement et développement durable (cluster)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances